PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◈ ◈ ◈

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 12 JUIN 2025 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MONTES, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme CALVO Mme RIPOLL a donné procuration à M. RIVIER Mme STEMER a donné procuration à M. BARBA M. CANILLO a donné procuration à M. BAË
ABSENT(E)S	Mme MARNAC
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme BRUN Véronique
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2025 3 - Motion pour le maintien du caractère obligatoire des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) 4 - Demande d'une subvention auprès de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) – programme ALVÉOLE PLUS – installation d'un abri vélos ouvert de 8 emplacements avenue Lucie Aubrac 5 - Marché de travaux – installation, fourniture, mise en service et maintenance pour un réseau de vidéoprotection 6 - Désignation du bailleur social pour l'acquisition de parcelles sises route de Tarbes appartenant à l'EPFO et à la Mairie 7 - Avenir Fonsorbais Football – attribution d'une subvention de projet 8 - Travaux du SDEHG – mise en place d'une caméra de détection sur le feu tricolore situé rue du 11 Novembre 1918 9 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 10 - Questions orales posées par les divers groupes 11 - Informations diverses

Convocation :	**Nombre de membres :**
date : 5 juin 2025	**du Conseil Municipal** : 33
envoi : 6 juin 2025	**en exercice** : 33
affichage : 6 juin 2025	**présents** : 28
	votants : 32

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour de "Fonsorbes Citoyenneté". Donc, Mme BRUN ?
Mme BRUN acquiesce.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme BRUN Véronique, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	**Pour :**	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais parler d'un sujet d'actualité, parce que nous voyons qu'un certain nombre de personnes s'est emparé d'une histoire de rat à Cantelauze. Je voudrais expliquer un petit peu ce qu'il s'est passé ces dernières années et ces derniers mois.
D'abord, rappeler que nous avons validé les travaux de Cantelauze lors de notre Plan Pluriannuel d'Investissements de 2021. Ils étaient bien prévus sur 2025 et 2026, et non pas sur 2027 comme certains l'ont dit.
L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été désigné le 22 mai 2023, le Maître d'œuvre en 2024. Il y a déjà eu des COPIL (Comités de Pilotage) et des COTECH (Comités Techniques) en 2023, nous sommes donc dans les temps du calendrier que nous avions prévu, à savoir des travaux qui se feront cet été et l'été prochain.
Pour revenir sur le contexte actuel, qui agite beaucoup le landerneau : automne 2024, contrôle inopiné de la Direction Départementale de la Protection des Populations : l'avis sanitaire : satisfaisant. De plus, le Muretain Agglo, comme dans toutes les cantines du Muretain Agglo, il y en plus d'une cinquantaine, a un contrat avec un prestataire qui passe très régulièrement pour piéger les nuisibles. Donc, des contrôles réguliers sont faits tous les trois mois. Une des dernières interventions date du 19 mai dernier. Le 26 mai, un rat mort est découvert dans l'office, c'est-à-dire à l'arrière, dans la zone des lave-vaisselles. Entretemps, il nous avait été signalé un certain nombre de choses, notamment des trous, je suis très claire là-dessus, nous n'avons rien à cacher, et des déjections évoquées comme des déjections de rats. Les Services Techniques sont intervenus pour reboucher les trous.
Donc, nous trouvons un rat mort le 26 mai. Là-dessus, bien-entendu, en lien avec le Muretain Agglo, des actions immédiates ont été entreprises, à savoir :

- Toute la vaisselle et toutes les surfaces sur lesquelles le rat en question aurait été susceptible de pouvoir se déplacer, parce qu'il n'y en a pas plusieurs qui ont été trouvés, contrairement à ce qui a été dit et écrit, un seul rat a été trouvé mort, ont toutes été désinfectées. Toute la vaisselle qui n'était pas rangée dans les placards, c'est-à-dire qui était sur des plateaux, a été relavée.
- Les poubelles, parce que bien-entendu elles attirent des rats, ont été déplacées sur le parking, donc éloignées du site de la cantine. Nous avons arrêté de faire le tri des déchets organiques. Le Muretain Agglo a organisé un ramassage supplémentaire : au lieu d'une fois par semaine, le ramassage a lieu deux fois par semaine.

Arrivée de Mme MARNAC Sandrine à 18 h 34

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 33

- Le 3 juin : nouvelle intervention du prestataire, il est revenu le 10.
 Donc, le 3 juin, je suis allée sur site et j'ai décidé de fermer tout ce qui relevait de l'office à l'arrière, de façon à éviter de nous retrouver dans une situation identique, puisque accentuation des traitements raticides. J'ai alerté le Muretain Agglo là-dessus. Je vous rappelle que je suis Maire de Fonsorbes, mais je suis également Vice-Présidente à l'Enfance, et ce qui relève de la restauration me concerne aussi.
- Nous avons mis en œuvre ce qui devait l'être dans un délai relativement rapide, c'est-à-dire qu'il a été décidé de ne plus servir de repas chauds, puisque nous condamnons complètement tout ce qui relève de l'office à partir du self, ce dernier étant inclus dans la zone dorénavant fermée.
- Ont été déménagés les frigos, bien-entendu, de façon à recevoir les plateaux servis aux enfants.
- Je ne sais pas si vous connaissez la cantine de Cantelauze, manifestement, tout le monde ne sait pas où elle se trouve : quand nous sommes face aux salles de restauration, quand nous sommes dans le site, nous avons réservé la salle de gauche uniquement au personnel en charge de la restauration, donc avec les tables nécessaires pour, notamment, la préparation des plateaux pour les enfants.
- Ont été déplacés les enfants de petite section, qui se retrouvent dorénavant dans la salle qui était réservée à la maternelle, c'est-à-dire le côté droit. Les enfants de petites et grandes sections y mangent donc.
- Tous les matins, toutes les surfaces sont désinfectées, au cas où.
- Les enfants mangent dans de la vaisselle jetable (couverts, assiettes, verres).
- Les menus ont été revus, et j'invite certains à regarder sur le site du Muretain Agglo les menus qui seront servis jusqu'à la fin de l'année scolaire : ce sont des menus parfaitement équilibrés, préparés dans la cuisine centrale. Les enfants ne mangent pas des chips, des œufs durs, assis au fond du parc. Ils sont tous servis à table, de la petite section au CM², alors que jusque-là, pour les grands, il y avait un self.

Donc, toutes les mesures ont été prises de façon à ce que les conditions sanitaires soient bien assurées.
Dès la connaissance du rat mort, j'ai échangé très rapidement avec la tête de liste des parents d'élèves de l'école de Cantelauze pour lui dire que nous avions trouvé, la veille, un rat mort. Sa première réaction, qui m'a sidérée, a été de me répondre "moi, j'ai travaillé dans l'industrie agro-alimentaire, des rats, malheureusement, là où il y a à manger, il y a des rats". Je dois dire que j'ai été très surprise de sa réaction car je m'attendais à une réaction virulente, ce qui n'a pas été le cas du tout.
J'ai communiqué aux familles tout ce qui était mis en œuvre dès la découverte du rat et sur le passage en repas froids. Hier, deux parentes d'élèves de l'école de Cantelauze sont restées de 11h30 à 12h30 pour voir comment cela se déroulait. Elles ont été parfaitement satisfaites de ce qu'elles ont vu. Pour elles, le fait que les enfants mangent froid, elles ont vu les menus, ne leur pose pas problème parce que c'est l'été. Elles ont vu les enfants de l'école élémentaire assis à l'extérieur, sous les grands auvents, où ils sont donc à l'ombre. Les enfants étaient ravis. Les deux mamans qui étaient là ont dit que c'était bien, que cela les changeait, que c'était un petit bout de vacances.
L'une des deux, par rapport à l'article de la Dépêche, nous a dit qu'elle avait demandé à cette dernière de communiquer sur le fait qu'une fermeture de classe était prévue à Cantelauze, mais la Dépêche n'a pas communiqué. Oui, effectivement. C'est pour dire le niveau d'intérêt des articles de la Dépêche.
La semaine dernière, nous étions en Conseil d'École à l'école maternelle de la Béouzo. J'ai annoncé aux parents d'élèves qu'un rat avait été trouvé. Il n'y a eu aucune réaction. Aucune. Tous les parents ont été informés par courrier du Muretain Agglo sur les mesures prises dorénavant pour les repas. Les enfants qui sont le plus impactés, effectivement, sont ceux de Cantelauze puisqu'ils y mangent tous les jours. Les trois écoles de la commune sont concernées dans le cadre du Centre de Loisirs.
Tout à l'heure, j'ai croisé la tête de liste des parents d'élèves de l'école maternelle du Trépadé, à laquelle j'ai parlé du rat ; elle n'était pas au courant. Je lui ai dit que pourtant, sur les réseaux sociaux, la Dépêche, certains se sont bien lâchés. Elle m'a dit "moi, je travaille dans l'industrie où on fait du câblage électrique, des rats, il y en a partout". Je vous donne texto les réactions des parents d'élèves auxquels j'ai eu affaire.
Cela ne fait plaisir à personne de trouver un rat dans une cuisine, c'est clair. Mais toutes les mesures sanitaires nécessaires ont été prises. Cela permet également d'anticiper les travaux parce que nous savions que nous allions être justes sur juillet et août pour assurer une réouverture de la cantine en septembre. Donc, d'ores et déjà, tout le matériel technique, que ce soit les fours, les bacs-plonge, etc, tout cela a été enlevé. L'entreprise devrait pouvoir commencer la semaine prochaine.
Voilà, j'ai fait le point en toute transparence, et en toute honnêteté.
En commission Scolaire, cela a été dit, le jour ou le lendemain de la découverture du rat, je ne sais plus.
Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "Jeunesse et Scolaire", s'exprime hors micro.
Mme la Maire : … que les travaux seraient avancés. Nous avions envisagé de les faire la première semaine …
M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : … pour être précis, à la commission Scolaire, j'ai posé la question puisqu'aucune information …
Mme la Maire : … vous n'y étiez pas, M. PILET, …
M. Pilet : … pardon ? …
Mme la Maire : … à cette commission Scolaire-là, vous n'y étiez pas.
M. Pilet : si … non ? Oui, pardon, c'était lors de la commission Finances que j'ai posé la question. Cela va me permettre d'enchaîner. Je voudrais en premier lieu rendre hommage au personnel qui, depuis des mois, travaille dans des conditions où il alerte sur ce qu'il se passe et qui n'a pas été entendu.
Mme la Maire : je ne peux pas vous laisser dire ça, M. PILET.
M. Pilet : je le dis parce que c'est vrai.
Mme la Maire : dites-le, d'accord.
M. Pilet : et que le personnel a dénoncé, a dit ce qu'il se passait. Suite à ces alertes, je me suis rendu sur place, cela a entraîné un courrier le 6 septembre avec toute une série de points qui nécessitaient une intervention. C'est là que nous avons appris, en tant que Conseillers Municipaux, que les travaux allaient se faire au mois de juillet-août 2027 …
Mme la Maire : … M. PILET, comment pouvez-vous dire cela ?
M. Pilet : Excusez-moi, je vous ai laissé parler. D'accord ? Je vous laisse parler. Mais vous, vous ne laissez pas parler. Il y a votre vérité, qui vous semblait, de votre place, que c'est votre vérité. Et puis nous, en tant qu'Élus, avec les éléments que nous avons, nous avons aussi notre vérité. Je veux continuer. D'accord ?
Mme la Maire : oui, continuez.
M. Pilet : j'étais sur quelque chose, j'ai oublié … Le personnel était obligé, le matin, de relaver ce qu'il avait lavé la veille, parce qu'il y avait des excréments, des traces d'urine, sur différents endroits, et cela a duré

plusieurs mois. Plusieurs mois. D'accord ? Plusieurs mois. Je pense que nous savons tous les maladies qui peuvent être propagées, et nous savons tous aussi que travailler dans des conditions difficiles et alerter en s'inquiétant de ce qu'il peut se passer, de ne pas être écouté, est difficile et cela fait partie de la souffrance au travail. Donc moi, je rends hommage à ces personnels qui ont tenu bon et pour lesquels il n'y a pas eu de retour positif à leur égard. Donc moi, je me permets, je le redis, j'insiste, vraiment, je leur rends hommage.
Donc, nous avons envoyé ce courrier le 6 septembre, aucun retour. En octobre, novembre, nous avons demandé que les fenêtres soient sécurisées, puisque les fenêtres tombaient, qu'une fenêtre était tombée juste à côté d'une table, heureusement, il n'y avait pas les enfants, et qu'elle soit changée en priorité. Il nous a été répondu "ça sera fait en 2025". Donc depuis octobre, on laisse un dispositif qui n'est pas adapté, avec écrit sur les fenêtres "ne pas ouvrir" à destination des volets. Donc, je le redis, pendant plusieurs mois, les enfants se sont retrouvés, ainsi que le personnel, dans un lieu où les volets sont restés fermés.
Mme Lacoste *s'exprime hors micro.*
M. Pilet : mais c'est la réalité, plusieurs mois, c'est la réalité, comme aussi la réalité que l'éclairage extérieur restait allumé la journée. Ce sont des faits, on peut dire tout ce que vous voulez, mais nous y sommes allés à plusieurs reprises, nous avons constaté, nous avons pris des photos, donc vous pouvez dire tout ce que vous voulez, en tout cas pour nous, cela ne nous fait pas rire, nous avons alerté, nous avons encore fait notre travail ; s'il y avait eu des réponses immédiates, nous n'en serions pas là.
Donc, c'est ce qui nous a amenés, nous, à interpeller le Président du Muretain Agglo, qui nous a orientés vers le DGS et l'Adjointe en charge du personnel, qui, je le dis très clairement, ont été d'une réactivité et qui ont tenu les engagements, puisque c'était le 26 mai, et que nous voyons tout ce qu'il se passe depuis. Alors, effectivement, vous avez pris la décision, mais je pense que s'il n'y avait pas eu ces interventions du Muretain Agglo, et je tiens à le redire et à les remercier très clairement, parce que là, pour une fois, ils ont été efficaces, et ils ont pris leurs responsabilités par rapport à leur personnel, y compris aussi sur d'autres points, les visites médicales, etc., qui n'étaient pas respectées. Enfin, il y a toute une série d'autres points. Ils ont pris l'engagement de le faire. Ce qui est intéressant, c'est qu'ils sont alertés le 26 mai, cela fait dix jours que nous voyons toutes les réponses qu'il y a eu. Nous avons alerté le 6 septembre, rien du tout, rien du tout. Et on a laissé des enfants avec des risques, et du personnel aussi. Et je pense même, si je suis bien informé, que les renforts sur les fenêtres ont dû être renforcés, parce que le dispositif qu'il y avait ne tenait pas. Nous venons de constater, en nous rendant sur place, que le premier étage était aussi en sale état. Et je voulais savoir ...
Mme la Maire : ... cela fait plaisir de savoir, Monsieur, que vous visitez ; nous vous avons demandé de nous le dire, lorsque vous visitez les ...
M. Pilet : ... à l'extérieur. C'est intéressant, parce que vous cherchez toujours la faute de l'individu ...
Mme la Maire : ... non, non, mais cela serait bien que nous puissions y aller ensemble, éventuellement ...
M. Pilet : ... je vous dis, par exemple ... je serais à votre place, je serais affolé que des gens vous disent qu'ils constatent des manquements graves et qu'il n'y ait pas de réaction. Quand une issue de secours est obstruée par un congélateur, que trois semaines après, il y a toujours le congélateur. Ce sont des choses ... quand il y a un rapport de 2019 sur la sécurité qui met en cause et qu'on attend, on dit qu'on va faire les travaux en 2027. Je n'arrive pas à comprendre cette logique. Là-dessus, nous ne serons jamais d'accord. Il y a un rapport qui alerte sur les problèmes de sécurité, on dit qu'on va faire les travaux en 2027. L'information sur les travaux en 2027 vient du Muretain Agglo, donc ils se sont peut-être trompés. Je me renseignerai. J'ai eu une fausse information. Si c'est une fausse information, je le dirai. Et nous le dirons.
Mme la Maire : mais vous le savez, M. PILET, vous participez aux Conseils Municipaux. Donc vous êtes au courant des décisions municipales qui ont été prises. Vous êtes au courant de la date de l'assistant à maîtrise d'ouvrages. Vous êtes au courant ...
M. Pilet : ... vous n'écoutez pas ...
Mme la Maire : ... de la date de la maîtrise d'œuvre ...
M. Pilet : ... vous n'écoutez pas ...
Mme la Maire : ... donc vous ne pouvez pas dire que vous ne savez pas que les travaux allaient commencer en 2025 ...
M. Pilet : ... vous n'écoutez pas ce que je dis. Nous avons été informés. Des travaux en 2025 ...
...
M. Pilet : ... l'élément qui n'est peut-être pas vrai, je ne sais pas, je vais le vérifier, c'est qu'en fait, au départ, après les informations que j'ai eues du Muretain Agglo, c'est que les travaux, initialement, avant que cela soit parlé en 2025, étaient prévus pour 2027. Ils ont été avancés. Ça se trouve, c'est ...
Mme la Maire : ... c'est faux.
M. Pilet : je vérifierai.
Mme la Maire : vérifiez. Vous êtes quand même Conseiller Municipal à Fonsorbes, donc je suppose que vous suivez avec beaucoup d'attention l'actualité du Conseil Municipal.

M. Pilet : oui.
Mme la Maire : et vous avez bien vu les décisions qui ont été prises au sein du Conseil Municipal. Donc vous ne pouvez pas dire ... Certes, le budget, vous ne l'avez pas voté, mais en 2025, qu'est-ce que nous avons mis au budget ? Nous avons mis les travaux de Cantelauze. Donc, encore une fois, nous commençons en 2023, des éléments sont décidés en 2024, le budget est voté en 2025. Et vous venez nous dire que les travaux commenceraient en 2027 ?
M. Pilet : non, je ne vous dis pas ça et vous n'écoutez pas. Non. Je dis que l'information donnée par quelqu'un du Muretain Agglo, c'est que les travaux, initialement, que, nous, nous n'avions pas, puisque, nous, nous étions sur 2027, avant que ce soit avancé à 2025, étaient prévus initialement en 2027. C'est ça que je dis. Mais je n'en sais rien. Nous, nous avons eu les éléments de 2027. Excusez-moi, nous ...
Mme la Maire : ... vous n'avez manifestement pas les bonnes informations, M. PILET.
M. Pilet : c'est malheureux que vous coupiez la parole à chaque fois. Nous prenons les éléments qui sont à notre disposition et de tous les côtés. Ce que nous voyons, c'est que souvent, nous allons le voir dans ce Conseil, les éléments que nous avons, ils sont chaque fois parcellaires. Et nous sommes obligés d'aller à la pêche aux éléments ... Nous allons le voir, nous allons encore le voir, ça va être l'exemple aujourd'hui. Sur tous les points, nous allons y revenir, les éléments ne nous sont pas donnés pour que nous puissions nous positionner clairement. Je crois que c'est comme ça depuis longtemps. Nous n'arrêtons pas de le dire. C'est pour cela que dans les interventions, chaque fois, nous précisons bien "en fonction des éléments qui sont à notre possession". Nous sommes bien prudents, parce que nous voyons bien que nous n'avons pas tous les éléments.
Donc là, nous, nous nous réjouissons qu'enfin il y ait eu une réponse appropriée, rapide, à la situation qui était intolérable. Et je le redis, vraiment, nous rendons hommage au personnel qui a été en grande difficulté, qui alertait, qu'on n'entendait pas. Et ça, depuis le mois de septembre. Parce que les excréments qui ont été retrouvés, les traces de rats, c'est depuis le mois de septembre. Et cela s'est amplifié. Et je rajoute aussi autre chose, c'est que l'état de la cuisine, avec les moisissures, etc., justifiait, comme les fenêtres, d'intervenir plus tôt.
Mme la Maire : encore une fois, M. PILET, il y a eu un contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), et je pense que ces techniciens-là sont des professionnels ; la réponse, c'est "état sanitaire satisfaisant". Donc, vous, vous dites ce que vous voulez, mais il y a ce rapport de la DDPP. Vous pouvez le récupérer sur internet, vous verrez.
M. Pilet : Je vous rappelle que nous avons fait la demande par écrit d'avoir l'ensemble des études faites sur les bâtiments, que nous attendons toujours. Toujours pareil. Quand je dis que nous n'avons pas les éléments, si nous avions ces éléments, nous avons demandé, on a dit, "oui, ça prend du temps, on va les avoir". Nous avons demandé toutes les études d'analyse technique faites sur l'ensemble des bâtiments de la commune. Nous attendons toujours. D'accord ? Donc maintenant, c'est facile de dire "vous pouvez les récupérer là". Pourquoi nous ne les avons pas ? Cela éviterait bien des choses. Cette obstruction permanente que vous faites, vous et votre équipe, de ne pas donner les informations et les éléments, et nous allons le revoir pendant le Conseil, à l'ensemble des Élus, est, pour moi, inadmissible.
M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : beaucoup de choses ont été dites, donc je vais rester plus factuel.
Nous avons prévu les travaux, certes, mais les travaux sont pour que les fenêtres fonctionnent, qui sont calées avec des morceaux de bois, des volets fermés, mais il y a quand même une histoire plus importante qui est l'hygiène, qui, pour moi, ne dépend plus des travaux, qui dépend de nous, nous tous, autant le Maire que les Élus, puisque nous sommes tous Élus et nous représentons tous, je le dis souvent, très peu de la population. Moi, ce qui m'inquiète, c'est de se satisfaire de la réponse de certains parents d'élèves qui ne disent rien. Est-ce que ne rien dire, ce n'est pas penser ? Parce que moi, quand je vais discuter avec eux, j'ai un autre discours. Quand je vais discuter avec ... et Dieu sait que Jean-Claude s'était fait une spécialité de ce sujet-là. J'y suis allé. Quand je vais discuter avec les agents du Muretain Agglo, le personnel et les animateurs, oui, il faut les féliciter, parce que de cette première journée qu'ils ont faite à l'extérieur avec les enfants, ce n'est pas notre victoire, comme vous le faites entendre, c'est la victoire du personnel qui a réussi son pari de les faire manger dehors.
Donc, pour moi, le problème est clair et factuel : en septembre, le personnel vous a alertés qu'il y avait des détritus, qu'il y avait de l'urine, nous ne le savons pas, de tout, et de souris, nous disions de souris à l'époque. Ils m'ont dit qu'ils disaient de souris parce que les rats, ils ne l'auraient pas cru. Ils ne l'auraient pas cru. En septembre, vous faites passer les contrôles.
Mme la Maire : nous, nous ne faisons rien passer. C'est inopiné, ou c'est quelqu'un qui les a envoyés ...
M. Mailhé : ... et ils vous disent que c'est satisfaisant ...
Mme la Maire : ... oui ...

M. Mailhé : ... ce qui est choquant, c'est qu'à ce moment-là, vu que les contrôles sont satisfaisants, ils ne sont pas excellents, ils sont satisfaisants, on n'entend plus le personnel qui le dit. Il y est tous les jours, il le dit tous les jours, qui continue à le dire et qui envoie des messages. Moi, je suis content parce que j'ai l'affaire de bout en bout. L'hygiène, depuis septembre, nous n'avons pas un marché pour la dératisation ?
Mme la Maire : c'est ce que je vous ai expliqué, il y a un marché. Toutes les trois semaines, un prestataire ...
M. Mailhé : ... qu'est-ce que nous avons fait à partir de leur alerte ? Est-ce que nous avons attendu que les contrôles soient passés avant de commencer ? ...
Mme la Maire : ... c'est systématique. Le prestataire passe dans toutes les structures du Muretain Agglo toutes les trois semaines pour mettre ...
M. Mailhé : ... il y a un problème ... Je finis. Il y a un bug. Nous parlons des travaux, mais, je vais me répéter, l'hygiène ne dépend pas des travaux. Ça fait septembre, j'ai calculé, cela fait neuf mois que l'on nous dit qu'il y a des rats dans l'école. On se satisfait du retour de quelques parents ou de quelques agents qui ne disent pas leur mécontentement, mais qui acquiescent lourdement et qui ne disent rien. S'ils ne disent rien, alors nous sommes dans le bon. Continuons comme ça. En fait, c'est ce que j'entends. C'est comme l'assurance. Il y a beaucoup d'autres communes qui n'ont plus d'assurance, cela nous dédouane de ne pas avoir l'assurance. Mais non, c'est grave. Tout ceci est grave. Vous pouvez dire ce que vous voulez. Toutes les actions, nous pouvons nous en réjouir, sont menées maintenant. C'est très important. Mais beaucoup auraient dû être menées quand l'alerte des agents a été faite. Et cela, je suis désolé, n'a pas été fait. C'est la conséquence. Nous le voyons. Vous dites qu'il n'y a qu'un rat mort ...
Mme la Maire : ... je ne banalise pas. Nous avons pris les mesures immédiates ...
M. Mailhé : ... "il n'y a qu'un rat mort" ; c'est déjà encore plus difficile à entendre parce que nous n'avons pas pris la hauteur du problème encore.
Mme la Maire : vous ne pouvez pas dire ça.
M. Mailhé : quand on parle comme ça, c'est ce que j'entends, c'est ...
Mme la Maire : ... non, parce que certains ont écrit "plusieurs rats morts" en postant ...
M. Mailhé : ... "il n'y a eu qu'un rat mort". Moi, j'entends ça.
Mme la Maire : non, nous avons trouvé un rat ...
M. Mailhé : ... j'irai voir les menus sur le Muretain Agglo ...
Mme la Maire : ... oui, regardez-les ...
M. Mailhé : ...mais le premier retour que j'ai eu de la première journée des repas à l'extérieur : chips, jambon blanc.
Mme la Maire : c'était le premier jour. Je vous invite ...
M. Mailhé : ... nous allons le suivre de près, ne t'en fais pas ...
Mme la Maire : ... je les ai, les menus ...
M. Mailhé : ... ne pas dire que ce n'est pas vrai. Le premier repas : chips, jambon blanc ...
Mme la Maire : ... il faut le temps ...
M. Mailhé : ... c'est ce que je dis. Je reste factuel.
Mme la Maire : je prends cette semaine.
M. Mailhé : vous pouvez me lire les autres menus. Nous ne savons pas si ce seront ceux-là.
Mme la Maire :

- Le premier jour : tartare de concombre, jambon blanc, sardine au beurre pour les sans-viandes, chips, stick emmental, salade de fruits bio, flûte de pain.
- Le mercredi : macédoine de légumes à la mayonnaise, filet de poulet froid, taboulé d'accompagnement, Samos, abricots. Au goûter, petit Yoko à boire, melon charentais, madeleine.
- Le jeudi, aujourd'hui : salade de tomates à la mozzarella, tortillas aux oignons, pâtes froides en accompagnement, melon jaune.
- Demain, salade verte à la feta, rôti de bœuf froid à la sauce ketchup, salade de haricots cocos en accompagnement, fromage blanc nature bio, pancakes et miel.

Voilà les menus de cette semaine ...
M. Mailhé : ... ils vont être contents. C'est pique-nique tous les jours ...
Mme la Maire : ... non, ce n'est pas pique-nique. Vous ne pouvez pas dire ça. Ce sont des repas élaborés à la cuisine centrale et qui sont parfaitement équilibrés.
M. Mailhé : non, on peut se défendre. Chacun va se défendre et va rester sur ses positions.
Mme la Maire : et quand j'entends certains qui disent qu'il faudrait que ce soit gratuit, c'est lamentable. Une telle instrumentalisation, c'est lamentable ...
M. Mailhé : ... attaquez qui vous voulez. Moi, je reste factuel. Ce n'est pas entendable dans une cantine d'école où mangent les primaires. Voilà, c'est tout. Il faut être factuel. Je répète ce mot-là parce que c'est très

important. Et se reposer sur les futurs travaux, ce n'est pas bon. Parce que cela fait quand même neuf mois que nous en parlons. Nous avons fait une commission ...
Mme la Maire : ... je ne peux pas vous laissez dire ça ...
M. Mailhé : ... nous avons demandé une visite. Tout ça, ce n'est pas entendable. Je suis désolé.
Mme la Maire : nous allons clôturer sur ce sujet si vous voulez bien.
M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : juste une petite chose. Tout à l'heure, tu as dit que La Dépêche marquait ce qu'elle voulait. Seulement, quand ils vont dans ton sens, tu ne le dis pas qu'elle marque ce qu'elle veut.
Mme la Maire : elle va souvent dans mon sens ? La Dépêche ? ... Je n'ai pas d'accointance particulière avec La Dépêche, ça c'est clair. Preuve en est des articles sur une autre affaire qui a été malheureusement aussi bien instrumentalisée.
M. Pilet : excusez-moi, vous pouvez préciser ces propos ?
Mme la Maire : non.
M. Pilet : vous lancez une accusation qu'il y a une affaire instrumentalisée par La Dépêche ...
Mme la Maire : ... je parle de La Dépêche. Je ne parle pas de vous, M. PILET. Je parle de La Dépêche ...
M. Pilet : ... vous dites ...
Mme la Maire : ... M. PILET, c'est bon. Terminé, M. PILET. Nous passons au point suivant ...
M. Pilet : ... vous accusez d'instrumentalisation pour une affaire, il faut ...
Mme la Maire : ... c'est bon ...
M. Pilet : ... c'est facile de critiquer les gens ...cette histoire d'instrumentalisation ...
Mme la Maire : ... c'est bon, nous passons au point suivant. Je ne vous répondrai pas. Et vous en tirerez les conclusions que vous voulez ...
M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : ... comme vous faites régulièrement Mme la Maire.
Mme Voisin, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : mais qui a accusé qui ? Tu te sens accusé ?
M. Pilet : mais pas du tout, je veux savoir, excusez-moi ...
Mme Voisin : ... alors, pourquoi tu te défends ? ...
M. Pilet : ... attends, je fais partie du Conseil Municipal ...
Mme Voisin : ... quand on ne se sent pas accusé, on ne se défend pas ...
M. Pilet : ... c'est barjot. Savoir quelque chose, vouloir savoir ce qu'il se passe, c'est se défendre maintenant ? Mme la Maire explique que La Dépêche a instrumentalisé une affaire. Je veux savoir laquelle c'est, cela m'intéresse. Je suppose que c'est une affaire de la commune, donc je veux savoir laquelle c'est. Qu'est-ce que c'est cette histoire que "La Dépêche a instrumentalisé une affaire" ?
Mme la Maire : nous passons au point numéro 2, l'approbation du PV de la séance du Conseil Municipal ...
M. Pilet : ... excusez-moi ...
Mme la Maire : ... c'est fini, M. PILET, c'est terminé.
M. Pilet : qui c'est qui parle, sur le côté, là ? Qui fait "Oh" sur le côté ?
Mme la Maire : c'est terminé, M. PILET, s'il vous plaît.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

Mme la Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal du 6 mars ?
Aucune observation n'est émise.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (*Mme Montes*)

3 - MOTION POUR LE MAINTIEN DU CARACTÈRE OBLIGATOIRE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS) *(délibération n° 2025-058)*

Mme la Maire : Vous avez sans doute entendu parler de la proposition du Gouvernement dans le cadre du Roquelaure de la simplification, cela datait du mois d'avril. Ils avaient l'intention de rendre facultative la création de Centres Communaux d'Action Sociale, les CCAS. Vous savez à quoi sert le CCAS. Il sert à aider tous ceux qui peuvent en avoir besoin, sous des formes diverses et variées. Vous connaissez les actions du CCAS de Fonsorbes et du fait que c'est la collectivité qui est le principal financeur des CCAS.

Donc, nous avons été alertés par la presse, certes, mais également par l'AMF qui a suggéré de prendre une motion en Conseil Municipal, que nous pourrions envoyer à nos Parlementaires, au Préfet, à la Présidence de la République, et autres.
Vous avez pris connaissance de la motion qui vous était proposée, l'objectif étant de continuer à avoir l'obligation d'avoir des CCAS dans nos grosses communes, sachant qu'apparemment, là, aujourd'hui ou hier, le Gouvernement serait revenu sur la décision. Il n'en demeure pas moins que je vous propose de rester sur la motion en question de façon à bien acter la position qui est la nôtre. Des CCAS, nous en avons besoin.
M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir : La motion est telle qu'elle est, mais nous n'avons pas vu de motion. Nous avons juste vu une présentation de délibération. Donc, la motion devait être annexée, elle n'y est pas. La deuxième chose, c'est comme d'habitude, on nous présente une motion ...
Mme la Maire : ... La motion, c'est la délibération en fait.
M. Fédou : D'accord, nous n'avions pas compris ça. Désolé. La motion, je pense qu'elle aurait pu être discutée avec les trois Présidents de groupe.
Mme la Maire : Nous vous l'avons envoyée en amont pour que vous puissiez éventuellement ...
M. Fédou : ... En amont ? Nous n'avons rien reçu.
Mme la Maire : Si, puisque c'est la délibération ...
M. Fédou : ... Il fallait comprendre que c'était la délibération ...
Mme la Maire : ... d'accord, pardon ...
M. Fédou : ... Excusez-nous d'être peut-être un peu ignares par rapport à vous. Désolé. Il y a des articles qui ne sont pas cohérents avec ce que vous faites, vous, au sein de notre CCAS.
Mme la Maire : Comme par exemple ?
M. Fédou : Comme par exemple, l'article 5. "S'engager au contraire à maintenir ou à renforcer si besoin les moyens d'action de son propre CCAS".
Mme la Maire : C'est ce que nous faisons.
M. Fédou : Oui, sauf que nous le dénonçons à chaque fois en disant que la subvention du CCAS vient atténuer les charges de pertes de personnel ...
Mme la Maire : ... Je vous ai déjà répondu ...
M. Fédou : ... Donc, quand nous disons que nous voulons maintenir ou renforcer si besoin, demain, si nous voulons renforcer, je ne sais pas si la municipalité qui sera à l'avenir pourra faire plus avec des moyens supplémentaires. Il faudra y mettre des moyens supplémentaires. Vous voyez ?
Mme la Maire : Oui, mais j'ai déjà répondu à ça, Monsieur, lorsque, dans le cadre du DOB, ou dans le cadre du vote du budget, et également au sein du Conseil d'Administration du CCAS, cette année, + 35 000 € de la part de la collectivité ...
M. Fédou : ... Oui, + 35 000 €, mais quand nous voyons le GVT et compagnie, ça vient juste atténuer ...
Mme la Maire : ... Oui, mais cela veut dire aussi que ce qui fait la force de notre CCAS, M. FÉDOU, ce sont les personnels qui y sont. Parce que tous les CCAS ...
M. Fédou : ...Je ne remets pas en cause le personnel ...
Mme la Maire : ... J'entends bien, mais cela veut dire que ces personnels-là, pour qu'ils puissent accueillir, ils sont présents, et ils peuvent accompagner les personnes qui fréquentent le CCAS sur un certain nombre de sujets et d'actions. Et je peux vous dire que ce n'est pas le cas dans tous les CCAS. Le service Emploi, le service Logement, les animations qui sont portées au sein de la Mosaïque des Partages, tout cela, c'est parce qu'il y a du personnel en quantité suffisante. Et ce n'est vraiment pas le cas sur l'ensemble des CCAS des communes que je connais. Notre force à nous, ce sont les personnels qui sont présents et qui font fonctionner le CCAS. Et je ne parle pas, bien entendu, des aides qui sont attribuées dans le cadre des différents sujets, des dispositifs que nous avons mis en œuvre. Donc oui, l'objectif de notre collectivité est de maintenir ou d'améliorer les moyens du CCAS. Nous faisons, encore une fois, avec les moyens qui sont les nôtres, et il me semble qu'il se passe beaucoup de choses au CCAS. Par rapport au bilan social, à l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux), il me semble que nous répondons à ce qui est attendu.
M. Fédou : Après, comme nous disons souvent, nous n'avons pas la même vision de faire du social, vous et nous, donc ce sont deux visions politiques différentes.
Mme la Maire : Sans aucun doute, il me semble que ...
M. Fédou : ... Mais après, c'est vrai que nous aurions pu discuter de cette motion et la travailler ensemble en cohérence.
M. Pilet : Excusez-moi. Je vais rebondir sur ce que vient de dire Franck. Du coup, parce que moi je l'entends aussi, cette délibération avec cet aspect de dire que nous donnons les moyens, est-ce que cela ne peut pas du coup être enlevé ? Parce que nous n'avons pas pu en discuter avant, comme ça, cela évite toute polémique. Et nous restons sur le sujet qui est de dire "il faut que les CCAS restent de compétence obligatoire".

Mme la Maire : Non, cela ne me choque pas de dire que la commune de Fonsorbes et la municipalité, la Majorité, si vous ne voulez pas le voter …
M. Pilet : … Que cela ne vous choque pas, c'est normal …
Mme la Maire : … s'engage à maintenir ou à renforcer si besoin les moyens d'action de son propre CCAS. Il me semble que nous sommes dans la logique de ce que nous avons fait depuis que nous sommes là en 2014, à savoir, d'une année sur l'autre, nous avons rallongé la subvention au CCAS parce que ce sont des actions sociales qui sont importantes pour nous. Donc, non, cela me convient parfaitement.
M. Pilet : Quand on est dans un objectif d'essayer d'obtenir quelque chose, donc en l'occurrence le maintien des CCAS, qu'on veut, ou à moins que ce ne soit pas le cas, essayer de fédérer tout le monde autour pour dire "on n'est pas d'accord avec ça et on ne veut pas", il faut chercher à faire le consensus, nous ne sommes pas là pour dire, j'entends, vous avez le droit, mais pour chercher le consensus, si une partie des gens disent, ça, cela me gêne, ce n'est pas ...
Mme la Maire : … Je ne comprends pas pourquoi cela vous gêne.
M. Pilet : Je crois qu'ils l'expliquent, cela les regarde. En tout cas, ils expliquent que ça les gêne ...
Mme la Maire : … A ce moment-là, vous ne la voterez pas. Donc, je mets …
M. Pilet : … Non, non, mais voyez, le piège dans lequel vous mettez les gens ? Tout le monde est là, autour ...
Mme la Maire : … Quel piège y a-t-il …
M. Pilet : … Écoutez ce que j'essaye de dire. Là, l'objectif est de dire au Gouvernement, et de faire savoir qu'un Conseil Municipal dans son entier, "le CCAS doit rester une compétence obligatoire". Point. C'est tout cela qu'il faut faire passer comme message. Vous, vous essayez de faire passer autre chose. Entendez ce que dit Franck, qui me semble aussi pertinent. On en pense ce qu'on en veut, mais c'est aussi pertinent que votre propos. Mais si nous voulons faire une action, et c'est peut-être ce qui fait chaque fois défaut dans vos façons de faire, c'est de ne pas rechercher au préalable ce qui ferait consensus. Et là, vous dites, "si vous n'êtes pas d'accord, vous ne le votez pas", et puis après vous irez dire, "ah, mais ils ne sont pas d'accord" ...
Mme la Maire : … Cela prouve, M. PILET, que l'engagement de la commune sur les actions du CCAS est fort, et que le CCAS, nous l'avons, nous voulons le conserver, nous voulons que cela continue à être ici et ailleurs ...
M. Fédou : … L'écrire comme cela, c'est peut-être mieux.
M. Pilet : Voilà.
Mme la Maire : Nous le retrouvons. Et donc, le fait de dire que nous, nous sommes prêts, commune de Fonsorbes, à maintenir, ou à renforcer si besoin, parce que malheureusement, nous en sommes là, et nous le voyons bien, d'une année sur l'autre, les moyens d'action de son propre CCAS, cela prouve l'engagement de la commune, et l'engagement, il est fort. Donc, moi, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'enlever cet article-là.
M. Pilet : Nous ne sommes pas là pour défendre l'action de la commune, ce n'est pas le moment. Nous sommes là pour obtenir quelque chose. Entendez, si cela gêne des gens, est-ce que l'objectif, c'est la recherche du consensus, et que tout le monde vote ? Il faut que tout le monde vote.
Mme la Maire : C'est montrer ce que nous voulons faire de notre CCAS, et il me semble que nous sommes tous d'accord là-dessus, sur le fait qu'il faut maintenir les CCAS. Je ne vois pas en quoi cela vous gêne.
M. Pilet : Moi, j'entends les propos de Franck, ils sont très clairs. Je pense que cela mérite peut-être de le reformuler autrement, et je pense que nous pouvons tous nous y retrouver. Et cela aurait mérité, je rejoins ce qu'a dit Franck, un travail préalable. Mais comme chaque fois, hop, on impose les choses, et puis il faudrait que nous soyons d'accord, le doigt sur le
Mme la Maire : … Personne ne vous empêchait, M. PILET, de vous manifester avant le Conseil Municipal, en disant "on peut envisager des modifications". Écoutez, c'est bon …
M. Pilet : … Excusez-moi, la délibération est préparée depuis quand ? Vous en avez parlé depuis quand ? Ne dites pas que vous n'en avez pas parlé en Bureau Municipal. Nous avons eu …
Mme la Maire : … Vous l'avez reçue, M. PILET, avec la convocation du Conseil Municipal …
M. Pilet : … Ecoutez, il y a d'autres fois, sur d'autres textes, nous nous sommes réunis, nous en avons parlé, nous avons chaque fois, chaque fois, trouvé un consensus, nous nous sommes mis d'accord. Chaque fois …
Mme la Maire : … Comment pouvez-vous polémiquer là-dessus ?
M. Pilet : Non, ce n'est pas polémiquer. Chaque fois. Chaque fois, jusqu'à présent, …
Mme la Maire : … c'est bon …
M. Pilet : … nous nous mettions d'accord, nous nous retrouvions, nous nous mettions d'accord, il n'y avait pas de problème. Et je pense que nous étions tous contents. Là, vous avez changé la méthode de faire. Dont acte.
M. Mailhé : pourquoi ne la remettrions-nous pas au prochain Conseil Municipal et sous forme de motion ?

Mme la Maire : À ce moment-là, pour le prochain Conseil Municipal ce sera mort, dans le sens où le Gouvernement a annoncé que de toute façon, il allait la retirer. Donc, soit nous essayons d'être dans l'actualité et nous le manifestons aujourd'hui, nous n'allons pas attendre le 3 juillet, ...
M. Mailhé : ... Parce que là, Jean-Claude a raison, Franck a raison, vous nous mettez dans une position où, réellement, il faut que nous la votions parce que nous sommes d'accord là-dessus, mais nous sommes d'accord sur le titre. Et après, il y a un contenu qui est quand même un peu gênant, où nous allons écrire quelque chose que nous ne faisons pas vraiment.
Mme la Maire : Comment ça, on ne le fait pas vraiment ? Vous êtes en train de dire que nous ne maintenons pas ou que nous ne renforçons pas les moyens de notre CCAS. Nous les renforçons puisque chaque année, nous y mettons des dizaines de milliers d'euros supplémentaires.
M. Mailhé : Nous avons servi, et encore, croyez-moi, au début du mandat, nous criions pour que nous augmentions le budget du CCAS. Mais nous ne faisons qu'asservir les charges de personnel d'année en année. Bon, après, ça peut s'entendre, je ne suis pas contre.
Mme la Maire : Encore une fois, c'est le personnel qui fait vivre notre CCAS.
M. Mailhé : Oui, mais il y a beaucoup d'autres choses. Vous nous obligez à la voter, parce que nous allons la voter, mais moi, j'aurais préféré, quand nous écrivons "une motion", nous faisons une motion.
Mme la Maire : Vous avez eu le texte, je le mets aux voix.
M. Mailhé : Un texte ? C'est une délibération.
Mme la Maire : Nous pouvons le présenter différemment, en faire une motion, mais nous restons sur les termes tels qu'ils sont proposés. Nous avons repris les termes de l'AMF, donc nous restons là-dessus.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'exprimer son profond désaccord avec le projet Gouvernemental visant à rendre les CCAS facultatifs.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANCAISE DES USAGERS DE LA BICYCLETTE (FUB) - PROGRAMME ALVÉOLE PLUS - INSTALLATION D'UN ABRI VÉLOS OUVERT DE 8 EMPLACEMENTS AVENUE LUCIE AUBRAC *(délibération n° 2025-059)*

M. Bataille, Conseiller délégué aux Mobilités Douces : la commune souhaite installer un abri vélo (8 emplacements), avenue Lucie Aubrac à proximité de l'entrée du gymnase du lycée, afin d'en améliorer le stationnement et favoriser le déplacement des Fonsorbais à vélo (cela rassure et protège les usagers contre les vols de vélos).
La Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) porte deux programmes Certificats d'Economies d'Energie (CEE) que sont ALVÉOLE PLUS et OBJECTIF EMPLOYEUR. Ces deux programmes proposent un cofinancement à l'achat et à l'installation d'équipements de stationnement à vélo qui est conditionné au respect de critères précis.
Aussi, il vous est proposé de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès d'ALVÉOLE PLUS pour ce projet, dont le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Travaux	**7 728, 54 €**
TOTAL DEPENSES H.T.	7 728, 54 €
TVA	1 545, 71 €
TOTAL DEPENSES TTC	**9 274, 25 €**
RECETTES	
Subvention demandée d'Alvéole Plus	3 091, 42 €
TOTAL RECETTES ESPEREES	**3 091, 42 €**
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**6 182,83 €**

Ce dossier a été examiné par la commission VRD du 27 mai 2025 et par la commission Finances du 4 juin 2025.
Le projet de délibération était annexé à la convocation.
Lors de la commission VRD, il a été demandé :

- S'il sera possible d'installer des panneaux solaires sur la structure : il est prévu un panneau solaire pour l'éclairage.
- A quoi correspond le label "Objectif Employeur Pro Vélo" : c'est une distinction qui met en avant les employeurs privés, publics et associatifs engagés dans la promotion de la mobilité à vélo. En adoptant des mesures pro-vélo, ils encouragent leurs collaborateurs à choisir ce mode de déplacement écologique et sain pour les trajets domicile-travail et professionnels. Le label se décline en 3 niveaux de labellisation : bronze, argent et or, reflétant le degré d'engagement de l'employeur. Ces niveaux sont attribués en fonction du respect de critères obligatoires et des points obtenus dans des actions complémentaires.
 Nous avons répondu à la question, mais en fait cela ne nous concerne pas. La FUB porte 2 programmes CEE, OBJECTIF EMPLOYEUR et ALVÉOLE PLUS. Là, nous demandons une subvention pour ALVÉOLE PLUS.

Lors de la commission Finances, il a été précisé :

- Que la dalle était en régie
- Que lors de la commission VRD, il avait été demandé de rajouter un éclairage solaire sur l'abri vélos pour avoir des points en plus et être certain de recevoir la subvention.
 En vérité, cela ne compte pas. Mais, c'est bien qu'il y ait un éclairage, nous allons donc le mettre. Mais en réalité, il n'y a pas du tout de critère sur l'éclairage pour recevoir la subvention.

M. Pilet : Sur les documents que nous avions reçus en commission, il y avait un barème avec des points, et donc l'éclairage amenait des points en plus. Ce sont les documents que nous avions. C'est pour cela que nous l'avons proposé. De toute façon, c'est bien …
M. Bataille : … Le programme ALVÉOLE PLUS subventionne à 40 % des supports vélos abrités, soit que nous les abritions, soit que nous les mettions dans un abri existant, à hauteur de 650 € maximum, je crois, par emplacement. En fait, un support vélo c'est deux emplacements puisque nous pouvons mettre un vélo de chaque côté. C'est ça le critère, il n'y en a pas d'autre. Il y a un maximum de subvention, mais c'est un pourcentage du prix par support vélo.
Mme la Maire : Quant à l'éclairage, il me semble qu'ils n'imposaient pas que ce soit sur le dispositif en question, mais que le site soit éclairé, ce qui est le cas puisque le parking est éclairé.
M. Bataille : Mais je peux me tromper, Jean-Claude, je vais regarder.
M. Mailhé : Alors, j'ai peut-être raté sur ce qu'a dit Vincent BATAILLE. L'abri est en capacité de recevoir un panneau solaire. Vous avez la certitude du fabricant ?
M. Bataille : C'est une question qui a été posée lors de la commission VRD. C'était une bonne remarque. Nous allons faire en sorte qu'il y ait un éclairage sur cet emplacement. Qu'il soit solaire, ce serait mieux, effectivement. Mais nous n'avons pas encore décidé quoi que ce soit.
M. Mailhé : Nous allons acheter un abri. J'avais posé la question, et j'avais demandé à la commission VRD à contacter le fabricant pour qu'il nous confirme, certifie, que l'abri était en capacité de recevoir un panneau solaire. Cela a été fait ou pas ?
M. Bataille : Je vais te dire mon avis. C'est une solution. Il y a plein d'éclairages avec un panneau solaire très simple …
M. Mailhé : … Tu ne le sais pas, 80 % des abribus sur la métropole ne sont pas en capacité de recevoir des panneaux solaires.
M. Bataille : La question a été posée lors de la commission VRD. Je n'ai aujourd'hui pas la réponse. Mais nous allons te l'apporter dès que je l'aurai ...
M. Mailhé : … Il la faut, parce que si nous l'achetons et que nous disons "on veut mettre un panneau solaire" et que nous ne pouvons pas, c'est quand même un peu gênant.
M. Bataille : Le service s'occupe de ça.
M. Mailhé : Il aurait fallu le faire pour le Conseil. C'est un coup de fil : "envoyez-nous les notes de calcul pour voir si on pourra poser un panneau solaire à l'avenir".
M. Bataille : Je ne vois pas pourquoi, honnêtement, …
M. Mailhé : … J'y travaille dedans.
M. Bataille : Là, nous votons la demande de subvention. Nous allons renoncer à faire l'abri vélo si l'abri ne peut pas supporter un panneau solaire ? …
M. Mailhé : … Vas voir sur Toulouse Métropole s'il y a des panneaux solaires sur tous les abris.
M. Bataille : Je n'en sais rien. Mais là, il s'agit de demander la subvention ...
M. Mailhé : … Il n'y a pas …
M. Bataille : … Nous n'allons pas renoncer à le faire si nous ne pouvons pas mettre un panneau solaire …
M. Mailhé : … Le problème, encore une fois, c'est que nous posons une question qui prend trois minutes de contacter, de demander, et nous ne le faisons pas. Alors que nous aurions la certitude. Parce que je suis sûr,

comme la vidéo à Cantelauze, nous allons en reparler, soit compatible si nous étendons le réseau, ça ne l'est pas. Mais c'est pareil. Une question qui coûte trois minutes avec un document qui nous le certifie, ça ne coûte rien. Et nous sommes tranquilles. Et nous y allons tous ensemble, main dans la main. Peut-être pas, mais voilà.
Ensuite, la deuxième question : est-ce qu'il y a eu de la négociation par rapport aux devis qui nous ont été présentés ?
M. Bataille : Trois devis ont été faits, oui, la commission VRD a choisi ...
M. Mailhé : ...Parce qu'en relisant le devis, nous avons vu 750 € de transport pour venir de l'Isle Jourdain.
Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", hors micro : Le même prix que la pose.
M. Mailhé : Même prix que la pose, oui. Donc c'est gênant.
M. Bataille : La commission VRD a choisi ce devis.
M. Mailhé : Oui, mais il faut arrêter de dire ça. La commission, nous le relisons, tu ne te rends pas compte des choses après, toi ? Déjà, nous posons une question à la commission VRD, nous n'avons pas la réponse claire. Alors imagine si nous avions dit "il faut aller renégocier le transport". Ce serait quoi ? C'était deux choses à faire après la commission VRD.
Mme la Maire : Là, nous demandons la subvention. Les réponses quant au fait que nous pourrons mettre les panneaux solaires, nous vous les donnerons lors du prochain Conseil Municipal.
M. Bonnet : Au vu des photos, aujourd'hui, parce que je n'ai pas eu le temps de me rendre sur site, il y a actuellement à l'emplacement prévisionnel de cet abri des arceaux et un support vélo. Ces arceaux vont-ils être totalement déposés ou reposés à un autre lieu ? Voilà pour la première question. Est-ce que ces arceaux vont être redéployés ?
M. Bataille : Ils vont être récupérés et cela fera effectivement des possibilités pour en mettre ailleurs.
M. Bonnet : Ailleurs, mais pas autour du gymnase ? Nous les supprimons de ce local.
M. Bataille : Ces arceaux sont assez peu utilisés parce qu'ils sont d'assez mauvaise qualité. Le site n'est pas attirant, etc. Il y a un sélectif à l'entrée, et les gens passent avec leur vélo parce qu'ils n'ont manifestement pas envie d'utiliser ces supports vélos, puisqu'il y en a très peu qui l'utilisent. Le but, c'est ça, c'est de faire quelque chose de propre, de sécurisant et qui donne envie d'y mettre son vélo. Après, puisque la dalle sera faite en régie avant que l'entreprise n'intervienne, les services récupéreront les supports vélos et nous pourrons les mettre ailleurs.

Sortie de Mme MONTES Sabine à 19 h 20

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 32

M. Bonnet : Parce que sur la photo qui nous a été présentée, aujourd'hui, les 8 emplacements, il y avait 6 vélos et 2 scooters. Aujourd'hui, s'ils ne sont pas utilisés, il me semble que si par rapport à la photo qui nous a été présentée dans l'implantation, ...
***M. Bataille** s'exprime hors micro ...*
M. Bonnet : ...Bizarrement, c'est ce que je dis, le jour de la photo, c'était utilisé à 100 %. Moi, ce qui me dérange, c'est qu'en argumentaire, vous mettiez que ce sera plus sécuritaire, cela rassurera, cela va protéger les vélos, mais pas rassurer contre les vols de vélo. Aujourd'hui, c'est un abri, ce n'est pas quelque chose qui est fermé, qui est complètement clos, c'est ouvert sur un côté, en totalité. Cela va même peut-être aller à l'encontre de la sécurisation puisqu'aujourd'hui, les gens qui seraient peut-être malveillants pourraient être en plus cachés par les trois faces de l'abri qui va être disposé. Au niveau de l'argumentaire, je ne suis pas persuadé de la chose si effectivement il y a de la malveillance et s'il en a été déjà vu.
Dernier point, dans le cadre de l'exposé, il a été dit que la subvention maximale était de 650 € par emplacement. C'est bien ça ? Maximum ? 650 € fois 4, puisqu'un emplacement c'est deux vélos, ça ne fait pas 3 000 €, ça fait 2 600 €.
M. Bataille : Par emplacement, pas par support. Deux emplacements par support.
M. Bonnet : 650 € fois 4 ou fois 8 ? J'ai cru comprendre par 4 tout à l'heure.
M. Bataille : Fois 8.
M. Bonnet : Dans l'exposé, ce n'est pas ce qui avait été dit. ... D'accord. C'est le maximum. Après, vous êtes partis sur 40 % de la somme HT. Soit 7 700 €.

Sortie de Mme VALENTI Élisabeth à 19 h 21

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 31

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la FUB dans le cadre du programme ALVÉOLE PLUS pour l'installation d'un abri vélos ouvert de 8 emplacements avenue Lucie Aubrac.

VOTE		
	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	2 (*Mmes Montes et Valenti*)

Retour de Mme MONTES Sabine à 19 h 21

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 32

5 - MARCHÉ DE TRAVAUX - INSTALLATION, FOURNITURE, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE POUR UN RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION *(délibération n° 2025-060)*

Retour de Mme VALENTI Élisabeth à 19 h 22

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 33

M. Franchina, Conseiller délégué à la Tranquillité Publique : une consultation avec publicité a été lancée le 18 février 2025 pour le marché de travaux relatif à l'installation, la fourniture, la mise en service et la maintenance pour un réseau de vidéoprotection.
Le marché a été publié sur Moniteur.fr, sur marchés online et sur profil d'acheteur de la Mairie.
La date limite de dépôt des offres était le lundi 24 mars 2025, à 12h00 ; 5 offres ont été déposées dans les délais.
L'analyse des offres a été effectuée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, M. Frédéric CAMBOURIS, de la société ORIA.
L'accord-cadre n'est pas divisé en lots. Il est conclu pour une période initiale de 2 ans et reconductible pour 2 périodes d'un an chacune, la durée maximale du contrat toutes périodes confondues est de 4 ans.
L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.
Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires.
Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

PÉRIODE	MAXIMUM HT
1 (2 ans)	200 000,00 €
2 (1 an)	100 000,00 €
3 (1 an)	100 000,00 €
TOTAL	**400 000,00 €**

S'agissant d'un accord-cadre à bons de commande, l'analyse de l'offre financière a été effectuée sur la base d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) fondé sur une étude de cas correspondant à des simulations de tranches de travaux.
A l'issue de l'analyse des offres, le classement des candidats est le suivant : ... Je ne donne pas le détail des prix, je cite simplement les cinq sociétés qui ont été retenues :

	FOLIATEAM	SNEF	INEO INFRACOM	SPIE CITY NETWORKS	BARDE SUD OUEST
Classement	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
Valeur technique	48,63	40,00	46,00	38,38	34,94

L'assistant à maîtrise d'ouvrage propose de retenir l'entreprise FOLIATEAM.

Aussi, il vous est proposé d'attribuer ledit marché à l'entreprise FOLIATEAM pour un montant de 251 824,12 € HT.
Ce dossier a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres du 3 juin 2025.
Le tableau de l'analyse des offres et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Le début des travaux serait effectif en septembre 2025. Les secteurs prévus dans la 1ère tranche sont situés rue du 11 novembre 1918, carrefour Trépadé et carrefour de la route de Tarbes et de la route de Fontenilles.
Avez-vous des questions ?
M. Mailhé : Nous avons des remarques, ce sont souvent des remarques puisque comme dit Vincent BATAILLE, les questions nous ne les posons pas assez en commission. Mais bon, quand nous relisons ce que nous avons posé, des fois, nous avons d'autres sujets quand nous le travaillons avec notre groupe, parce que nous le travaillons, nous, avec notre groupe.
Je me souviens, en 2020, quand nous parlions de vidéoprotection, cela effarouchait tout le monde. Aujourd'hui, nous faisons de la vidéoprotection, donc nous nous en réjouissons. Nous nous en réjouissons parce qu'enfin, nous allons mettre un outil, qui n'est pas forcément le plus sécuritaire, mais qui peut aider à la décision et à l'intimidation des actes malfaisants. Là où il aurait fallu y penser, c'était quand, je l'ai dit aussi, quand nous avons commencé à mettre Cantelauze, dire, il faudra peut-être prévoir, la RD 632, à développer cette vidéoprotection pour l'avenir. Sauf que nous nous retrouvons maintenant avec deux outils différents, un pour Cantelauze, et un pour le reste du monde. Et non compatible, j'ai posé, tu ne peux pas dire le contraire, la question à notre AMO qui a été de toute façon en plus très compétent sur le sujet. Ce qui est gênant, c'est que nous n'avons pas su anticiper, au moment où nous pouvions le faire, un système de vidéoprotection globale où nous allons nous retrouver avec deux salles ou deux points différents pour la lecture des images. Il y a ça. C'est un marché à bon de commande. Est-ce que vous avez prévu un planning de déploiement sur ce marché ? C'est-à-dire, quand il sera signé, quand est-ce que nous allons commencer ?
M. Franchina : Est-ce que tu souhaites que je réponde au fur et à mesure ?
M. Mailhé : Après, tu pourras répondre, si tu veux. Réponds, je lis les autres remarques que mes collègues ont faites pendant la préparation.
M. Franchina : Effectivement, si nous nous replaçons il y a quelques années, nous n'étions pas forcément favorables au déploiement d'un système de vidéoprotection. Si nous faisons un peu la genèse de la station à Cantelauze, nous avions un certain nombre d'incivilités et de dégradations, notamment sur les bâtiments. Nous avons souhaité installer ce système pour protéger les bâtiments. D'ailleurs, nous n'avons plus jamais eu d'incivilités notables, de feux de poubelle, etc., depuis l'installation des caméras. Effectivement, à l'époque, nous n'avions pas du tout l'intention d'étendre la vidéoprotection ...
M. Mailhé : ... Je me réjouis que tu le dises parce que quand j'ai dit ça, j'ai vu ta Cheffe qui faisait les gros yeux en disant "ce n'est pas vrai" ...
Mme la Maire : ... Je vais corriger ce que dit Philippe FRANCHINA ...
M. Mailhé : ... Moi, je crois Philippe.
Mme la Maire : ... Je corrige ce que dit Philippe FRANCHINA parce que nous avons travaillé avec le Major GUIMBAUD qui est le Gendarme référent vidéoprotection sur le département, avec lequel nous avons évoqué les différentes possibilités d'installation de caméras sur la commune avec le regard du professionnel qu'il est. Et cela s'est passé, même pas sur ce mandat, mais sur le mandat précédent.
M. Franchina : Oui, tout à fait. D'ailleurs, nous avons eu un rapport très documenté qui doit faire 80 ou 100 pages, dans lequel la Gendarmerie identifiait l'ensemble des points de la commune sur lesquels elle recommandait de mettre de la vidéoprotection. Mais bien évidemment, le projet, si nous le réalisions in extenso, c'était un budget de 300 à 500 000 €. Bien évidemment, nous n'avions pas le budget pour faire l'ensemble de ces opérations. Donc voilà, nous avons quand même, je dirais, révisé notre position par rapport à Cantelauze. Et c'est vrai que quand nous avons fait Cantelauze, nous avons fait un seul site. Après, il est clair que les images qui sont faites à Cantelauze seront rapatriées sur le CSU. Un CSU est un Centre de Sécurité Urbaine, c'est le point de concentration des flux vidéo. Tout simplement parce que nous allons mettre un dispositif de concentration là-bas, sur place, et nous allons mettre les équipements qui sont nécessaires pour acheminer, via la fibre, une fibre privée, les informations des flux vidéo vers le CSU. Donc, ce ne sera pas un site isolé avec des matériels hétérogènes. Nous n'aurons plus à aller consulter les images à Cantelauze parce qu'elles seront rapatriées dans le CSU.
M. Mailhé : Ce que je dis, c'est que si nous l'avions anticipé quand nous le disions, nous aurions eu un système entièrement compatible l'un de l'autre. Là, nous allons avoir deux systèmes différents, avec deux flux différents.
M. Franchina : La seule chose que nous allons abandonner, c'est l'enregistreur et le point de concentration qui est destiné à cet enregistreur, qui est là-bas et qui va être remplacé par un point de concentration des flux vidéo qui sera destiné à acheminer le flux vidéo sur le CSU. Donc en termes de "surcoût", il ne faut pas

oublier non plus que le CSU, suivant les options que nous allons prendre, ce sera entre 25 et 30 000 €. La totalité du projet de Cantelauze, c'était 18 000 €. Donc, si nous avions fait à l'époque un CSU, parce qu'il n'y avait aucun intérêt si nous bâtissions un CSU, de le faire ailleurs qu'au niveau de la Police Municipale, nous aurions quasiment doublé le prix du projet.

M. Mailhé : Vous n'aurez plus ces coûts maintenant. C'est un choix. Mais nous aurions un système full compatible.

M. Franchina : Certes, j'entends bien, mais de toute façon ...

M. Mailhé : ... qu'on retrouve dans toutes les communes aux alentours ...

M. Franchina : ... De toute façon, le système qui va être bâti sera totalement homogène dans la mesure où nous récupérerons les flux vidéo de Cantelauze qui arriveront au CSU ici.

M. Mailhé : L'autre question sur le BPU (Bordereau des Prix Unitaires), il y avait un système nomade pour caméra. Nous n'avons pas réussi à saisir cette ligne du BPU, ce que vous entendez par "système nomade de caméra".

M. Franchina : Comme nous sommes confrontés à de nombreuses incivilités, notamment au niveau des dépôts sauvages, nous envisagions, et d'ailleurs nous avions demandé au maître d'ouvrage de nous faire une étude pour des caméras déplaçables. Alors, il nous a fortement, mais fortement, déconseillé de le faire, et il nous a donné un certain nombre d'arguments que nous avons entendus. Les arguments étaient les suivants : 100 % des caméras nomades qu'il a vendues ou qu'il a fait vendre, ont été utilisées une fois, puis après, elles sont dans un endroit, elles ne sont plus jamais réutilisées. Pourquoi ? Parce que les points d'incivilité ne sont pas toujours au même endroit. Donc, cela veut dire qu'il faut trouver un point, un support électrifié pour aller mettre les caméras. Il faut disposer d'une nacelle, et comme à chaque fois que nous mettons le dispositif, il faut assurer un reréglage, il faut que les personnels qui font cette opération soient à la fois électriciens et compétents sur le matériel. Plus le fait que cela coûte entre 10 et 12 000 € ; il nous a dit qu'avec 10 ou 12 000 €, nous équipions un site. Effectivement, nous avons un petit peu révisé notre position, autant nous étions très volontaires pour nous équiper de caméras nomades, là, avec ces arguments, nous l'avons écouté, nous avons préféré investir dans un système classique. Cela répond à ta question ?

M. Mailhé : Oui, parce que nous pensions que la caméra nomade était une idée qui pouvait être bien, mais déjà, nomade, il fallait vraiment anticiper. Mais au final, il faut quand même avoir les informations de ceux qui vont faire les incivilités pour mettre la caméra. Nous ne pouvons pas le deviner. Il faut être fort. Après, il y a un problème de flux aussi sur la 5G qui ne passerait pas. Donc voilà, nous voulions ces informations. Notre regret, je l'ai exprimé, c'est de ne pas avoir pris le temps d'en parler dès le départ, même si cela avait coûté 10 000 € la première fois, nous aurions un système qui serait cohérent. Là, ce sera du rajout, du rajout. Nous allons voir comment cela va vieillir dans le temps.

Mme la Maire : Juste pour votre information, je pense que depuis que nous avons les caméras à Cantelauze, nous sommes allés visionner les images deux fois, par rapport à des comportements d'incivilité sur le secteur. Donc, c'est pour dire que les images, qu'elles soient rapatriées, ou ne le soient pas, je ne suis pas très compétente sur le sujet, mais que les deux systèmes ne soient pas compatibles, Philippe a dit en plus que les images allaient être rapatriées sur le CSU, quand bien même, il faudrait aller les voir là-bas ; c'est resté tout à fait exceptionnel.

M. Mailhé : La compatibilité n'est pas une question d'aller voir les images, c'est une question d'évolution future du système. L'évolution va nous coûter une fortune, si nous voulons le faire grandir. Voilà, c'est tout, c'est juste ça. Il faut anticiper, anticiper les coûts. Et là, nous n'avons pas anticipé, nous y sommes pour pas mal. Voilà, c'est tout, c'est aussi simple que ça. Après, je ne sais pas comment tu as fait pour aller voir les images.

Mme la Maire : Sauf que la technique a évolué depuis 4 ou 5 ans.

M. Mailhé : Tu ne vas pas me le faire avaler à moi, demande à Jean-Philippe, il sait ce que je fais.

Mme Marnac : Pardon, j'ai une question. Vous avez dit qu'en fait, de Cantelauze jusqu'au nouveau CSU, il va y avoir un réseau privé, filaire. Et ça, vous l'avez fait estimer ? Parce que Cantelauze, ce n'est quand même pas très près.

M. Franchina : La dernière fois, je ne sais pas si je l'ai mentionné, mais nous avons adhéré au Syndicat Haute-Garonne Numérique qui nous permet deux choses : avoir des prix sur des commandes groupées et de bénéficier d'une étude et d'une expertise, parce qu'eux-mêmes vont assurer le raccordement des 330 sites du Conseil Départemental en fibre privée. Et ils se proposent, étant donné qu'ils ont FIBRE 31 comme délégataire, de faire des études pour les communes qui adhèrent au syndicat afin de leur faire bénéficier de tarifs qui sont notoirement beaucoup plus avantageux que ceux auxquels nous pourrions prétendre, nous, en dialoguant directement avec les opérateurs. Donc, il est prévu, et c'est en cours de discussion avec la personne qui s'occupe de l'informatique, et nous les avons rencontrés pas plus tard qu'avant-hier avec la Responsable du service informatique, nous sommes en train de discuter avec eux sur la construction de la

solution avec des fibres privées qui desserviraient l'ensemble des sites de la commune. Et notamment, cela va nous servir quand Bidot sera construit et qu'il y aura un système de vidéoprotection, nous aurons aussi l'acheminement de l'ensemble du flux vidéo de Bidot jusqu'au CSU. C'est ce qui est prévu.

Mme Marnac : Et la tendance du chiffrage, c'est combien ? Parce que, que ce soit moins cher, c'est une chose, mais ...

M. Franchina : Je suis désolé, je ne peux vraiment pas répondre à cette question, parce que nous sommes tout au début de l'étude. Il faut que nous fournissions ce qu'on appelle les IMT, etc., un certain nombre de paramètres techniques pour qu'ils puissent vraiment identifier au niveau des réseaux la façon la moins onéreuse d'acheminer et de nous faire une proposition financière. Donc là, nous sommes vraiment au tout début. Je ne peux vraiment pas avancer de chiffres.

Mme Marnac : Et donc, cela veut dire que, quel que soit le prix, nous le ferons, vu que vous avez dit que, de toute façon, les deux réseaux seraient connectés au même endroit. Donc, quel que soit le montant, nous allons le faire.

M. Franchina : Quand nous disons "quel que soit le montant", nous ne serons pas sur des montants astronomiques, nous le savons déjà, puisque des chiffres nous avaient été proposés pour des solutions ayant déjà fait l'objet d'études, mais ailleurs. Nous sommes dans des tarifs beaucoup plus abordables que si nous passions par les opérateurs privés. Je ne peux pas donner de chiffres, honnêtement, mais je sais que ce ne sera pas des montants, ni astronomiques, ni considérables. Mais nous pourrons en dire plus à partir du moment où l'étude sera réalisée.

M. Lorrain : J'ai une petite question. Des endroits sont ciblés comme sensibles. Seulement, s'il se passe un méfait sur Fonsorbes, moi, mon idée, c'est que cette vidéo soit aux entrées et sorties de Fonsorbes, c'est-à-dire à tous les ronds-points. Si jamais il y a un assassinat qui se produit à 3h00 du matin, nous regardons toutes les entrées et sorties avant et après. Voilà, pour moi, c'est de la vraie protection, c'est de la vraie recherche de coupables. Maintenant, je veux bien que les choses soient sensibles, comme Cantelauze, mais il y en a d'autres qui sont aussi très sensibles.

M. Franchina : C'est objectivement une demande de la Gendarmerie. Ce qu'elle souhaite, par rapport à ses enquêtes, si jamais il y a des cambriolages ou des voies de fait qui sont commis sur la commune, c'est de disposer d'images aux points d'entrées et aux points de sorties. Mais, nous en avons quand même de nombreux sur Fonsorbes. Il y a l'arrivée de Saint-Lys, l'arrivée de Plaisance, l'arrivée de la Salvetat, l'arrivée de Seysses, etc. Pour quadriller tout cela, qui peut être un objectif à terme, pour l'instant nous n'avons pas encore le budget. Mais il y a une forte demande de la part de la Gendarmerie.

M. Pilet : Il est de combien, le budget ?

M. Franchina : Le budget, c'est ce qui a été cité ...

M. Pilet : ... Non, non, par rapport à ce que vous venez de dire. Le maillage sur toute la commune, il est de combien ?

M. Franchina : Le maillage en fibre ?

M. Pilet : Déjà, oui, puisque vous avez pris des estimations, vous ne vous lancez pas dans quelque chose sans avoir une idée des coûts. Vous avez pris des exemples sur d'autres communes, donc je vous demande de nous dire ces montants. Vous parlez d'installations à toutes les entrées, je suppose que vous avez les estimations, donc je vous demande de nous les donner, s'il vous plaît.

M. Franchina : Non, non, je n'ai absolument aucune estimation, puisque l'étude qui va être menée sera pour l'interconnexion de tous les sites communaux, en direction de l'hôtel de ville, avec de la fibre privée. Mais là, il faudrait faire une étude complémentaire qui viserait à chiffrer combien nous coûterait l'acheminement, par exemple du rond-point d'entrée et de sortie jusqu'à la Mairie, en fibre. Mais cela ne fait pas du tout partie de l'étude, parce que le projet d'installer des caméras à l'entrée là-bas et à l'entrée en venant de Saint-Lys ne fait pas partie du projet initial. C'est pour cela que nous n'avons pas d'élément à vous donner ...

M. Pilet : ... Excusez-moi, vous en parlez, vous le réfléchissez, il y a eu des réunions publiques, auxquelles pour certaines j'ai assisté, où il était évoqué depuis très longtemps ce projet, cet objectif-là. J'ai du mal à croire, en toute honnêteté, que vous n'ayez pas fait un chiffrage, que vous parliez des choses sans avoir une estimation de ce que cela coûterait. Cela ne me paraît pas possible. Soit, vous ne voulez pas le dire, mais assumez-le, mais c'est impossible ...

M. Franchina : ... Au risque de me répéter, je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, nous sommes au début d'une étude qui est faite par le Syndicat Haute-Garonne Numérique, qui lui-même va faire l'interconnexion des 330 sites du Conseil Départemental. Ils vont commencer l'étude à partir du moment où nous aurons fourni tous les éléments techniques, donc je n'ai malheureusement pas de valeur chiffrée à vous donner. Et sur l'interconnexion des points d'entrée, etc., qui ne font pas partie du projet, ce sera encore bien au-delà que nous pourrons éventuellement avoir des éléments chiffrés.

M. Pilet : Vous êtes en train de dire que vous lancez des choses, vous engagez la commune avec des choses interconnectées, sans vous poser la question du financement et du coût.
M. Franchina : Non, non, c'est vous qui le dites.
M. Pilet : Mais je vous demande ...
M. Franchina : ... Non, non. Moi, je ne dis pas ça ...
M. Pilet : ... Mais si, je vous demande de me donner les coûts, vous ne les avez pas.
M. Franchina : Pas du tout, je vous l'ai expliqué trois fois ...
M. Pilet : ... Mais vous ne les avez pas ...
M. Franchina : ... Je peux l'expliquer une quatrième fois si vous voulez, mais je n'ai rien de plus à dire que ce que j'ai dit.
M. Pilet : Nous avons vu dans les documents qu'il y avait une étude de faisabilité. Donc, nous sommes curieux d'avoir cette étude de faisabilité, de savoir son coût, et de savoir si c'est intégré dans les coûts qui nous sont proposés. Parce que je suppose que vous l'avez eu, et je pense que cela aurait été bien pour que nous soyons dans une notion d'équité pour les échanges, que nous ayons les mêmes éléments. Je constate encore une fois que nous n'avons pas les mêmes éléments pour pouvoir discuter. Nous voudrions savoir, par rapport aux trois lieux que vous avez choisis, les faits constatés pour justifier ces trois emplacements-là. C'est-à-dire qu'est-ce qui justifie cette priorisation-là pour installer des dispositifs de vidéosurveillance ?
M. Franchina : Au niveau de l'hôtel de ville, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu des tags injurieux qui ont été faits contre Mme ...
Mme la Maire : ... Il y a aussi le fait que c'est une départementale avec une fréquentation importante. C'est ce que nous avons choisi. Certes, il y a eu les tags, mais je pense qu'ils n'auraient pas eu lieu s'il y avait eu les caméras.
M. Franchina : Donc, pour l'hôtel de ville, c'est ce point-là. Le deuxième point, au niveau du carrefour d'Intermarché, il y a eu un gravissime accident, je crois que c'était l'année dernière, une personne qui était en fauteuil roulant qui malheureusement a trouvé la mort au niveau du carrefour. Et ce qui a permis de lever la faute par rapport à la conductrice du camion, c'était la caméra d'Intermarché qui filmait le lieu où les camions déchargent, et qui a permis de voir que la conductrice avait commencé à démarrer et que le Monsieur avait grillé le stop. Donc, nous aurions eu des caméras à ce moment-là, et s'il n'y aurait pas eu des caméras d'Intermarché, nous aurions pu identifier le problème. Donc, c'est quand même un endroit à fort passage, et potentiellement accidentogène. C'était donc vraiment un endroit qui, de toute évidence pour nous, était à prioriser.
Mme la Maire : Cela correspond à ce qui a été dit tout à l'heure par rapport aux entrées de ville. Nous sommes sur le carrefour de deux départementales, la RD 68 et la RD 632. Donc, c'est un lieu de passage important sur la commune.
M. Franchina : C'est le lieu de la commune qui maximise le trafic. Il n'y a pas d'intersection au niveau de la commune qui ait plus de trafic que ce carrefour-là. Ensuite, nous avons choisi également le Trépadé parce qu'il y a beaucoup d'événements : le marché qui se déroule tous les samedis, des activités, des activités festives, le marché gourmand ; il nous semblait intéressant, compte-tenu de la fréquentation et de l'insécurité qui peut éventuellement se produire à cet endroit-là. Nous avons aussi une volonté dissuasive. Donc, nous avons choisi également d'en mettre au niveau du rond-point du Trépadé.
Mme la Maire : Et puis il y a les équipements publics, l'école, la médiathèque, la salle du Trépadé. Enfin, ce n'est pas rien non plus.
M. Pilet : Je continue. C'est bien que vous parliez de l'accident. Ce que nous pouvons constater, c'est que les aménagements routiers, notamment pour les personnes à mobilité réduite, ne sont pas les plus opérants ; peut-être que cela serait judicieux de résoudre ça en priorité pour éviter l'accident.
Mme la Maire : Cela n'est pas à l'ordre du jour, M. PILET. Ce n'est pas le sujet ...
M. Pilet : ... C'est le sujet ...
Mme la Maire : ... Vous savez pertinemment qu'un PAVE est en cours de travail. C'est le Plan d'Aménagement de la Voirie. Vous le savez. Le PAVE ? Vous en avez entendu parler. Vous savez que ça existe ?
M. Pilet : Oui, nous en avons entendu parler.
Mme la Maire : Très bien.
M. Pilet : Nous espérons que des choses vont avancer. Mais du coup, nous soulignons, nous, nous nous permettons de souligner, qu'avant toute chose, c'est de réduire et de mettre en place des actions pour éviter QUE. C'est-à-dire que si le trottoir était aménagé différemment, il n'y aurait pas eu d'accident, sûrement.
Mme la Maire : Non, M. PILET, je ne peux pas vous laisser dire ça.
M. Pilet : J'ai dit "sûrement".
Mme la Maire : Non, c'est clair que ...

M. Pilet : ... C'est mon point de vue ...
Mme la Maire : ... Est-ce que vous avez vu les images de l'accident ?
M. Pilet : Non.
Mme la Maire : Moi, je les ai vues. Et je peux vous dire qu'il n'a rien à voir avec la problématique de trottoir, M. PILET.
M. Pilet : Je pense ...
Mme la Maire : ... Je vous le dis.
M. Pilet : Je pense que d'autres incidents, qui vous avaient été remontés, de personnes en fauteuil roulant, qui, là aussi, je crois qu'il y en a un qui était tombé, qui avait été, encore une fois, secouru par du personnel communal, que je félicite, que je remercie encore, parce qu'ils étaient présents. C'est bien ...
Mme la Maire : ... vous voulez bien revenir sur la vidéoprotection, s'il vous plaît, ...
M. Pilet : ... oui, mais j'y suis ...
Mme la Maire : ... Parce que je suppose que vous avez une question à poser ...
M. Pilet : ... Parce que nous intervenons après, et je vais finir. Place du Capitole, il y a des caméras. Cela n'empêche pas les inscriptions. Voilà, c'est tout.
Mme la Maire : Des villes sont remplies de caméras, de centaines de caméras. Cela n'empêche pas non plus les incivilités ; cela n'empêche pas la délinquance. Nous le savons, tout cela. Nous essayons, nous, de commencer avec les moyens qui sont les nôtres, sur les emplacements qui nous ont paru nécessaires.
M. Pilet : Il nous semble aussi que des installations de la commune ont subi des cambriolages de manière répétée. Nous pensions très naïvement que c'était peut-être ceux-là qu'il fallait prioriser. Je pense à des installations sportives où il y a eu plusieurs cambriolages. Dont acte, ce n'est pas le choix qui est fait. C'était pour répondre aux réalités rencontrées, c'est-à-dire aux problèmes d'insécurité qui pouvaient être constatés. Je reviens sur ce que vous avez dit sur les caméras nomades. Alors, la personne qui vous conseille, qui vend les produits, je vois qu'elle fait bien son travail. Je le redis, nous, nous avons pris attache auprès de communes qui l'utilisent, qui en sont très contentes et qui trouvent que c'est très efficace. D'autres communes, j'avais cité des exemples, l'utilisent. Donc, c'est toujours pareil, cela dépend où nous prenons ces informations. Moi, je suis allé les prendre, parce que je suis Élu au Conseil Municipal, auprès des communes et des Élus. Donc, cela fonctionne. Et ce n'est pas dans des placards. Mais j'entends que ...
M. Franchina : ... Nous ne devons pas forcément parler de la même chose, puisque j'ai vu, en particulier, des systèmes qui étaient illégaux. Cela nous a été confirmé par le Major GUIMBAUD, le référent sûreté de la Gendarmerie Nationale. Il nous a mis en garde par rapport à des équipements que nous ne trouvions pas chers et qui nous semblaient intéressants. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, qui exerce depuis une vingtaine d'années dans la vidéoprotection, nous a fortement déconseillé et nous a donné un certain nombre d'arguments. Donc, nous avons quand même écouté un spécialiste qui fait de la vidéoprotection depuis une vingtaine d'années.
M. Pilet : C'est dans l'étude de faisabilité ?
M. Franchina : C'est-à-dire ?
M. Pilet : C'est-à-dire que là, vous dites ... les arguments ...
M. Franchina : ... Vous citez quel document, l'étude de faisabilité ?
M. Pilet : C'est-à-dire, ces éléments que vous dites, vous avez été conseillés, etc., nous sommes Élus, c'est important que nous ayons ces éléments. Donc, est-ce que c'est dans l'étude de faisabilité ? Dans quel document ?
M. Franchina : L'étude de faisabilité de la Gendarmerie ne fait pas mention de caméras.
M. Pilet : Non, pas de la Gendarmerie. Là, vous dites que vous avez pris des renseignements et qu'ils vous ont donné des éléments. Ce que je dis, c'est dans quel document nous pouvons avoir cette réflexion ?
Mme la Maire : Ce ne sont pas forcément des choses écrites.
M. Pilet : C'est verbal. D'accord.
M. Franchina : Nous avons fait un certain nombre de réunions avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, des réunions techniques où nous avons posé un certain nombre de questions, nous avons voulu avoir des explications. C'est au travers de ces réunions techniques que nous avons eu ces éléments. Il n'y a pas eu de document particulier qui ait fait une analyse fine des caméras déplaçables. Ce sont des réunions techniques qui ont eu lieu à ce sujet.
Mme la Maire : Bien, nous allons commencer comme ça, avec les caméras ...
M. Pilet : ... Non, non, attendez ...
Mme la Maire : ... Non, mais c'est bon M. PILET, cela fait ...
M. Pilet : ... Non. Le nombre de caméras, 21, c'est bien ça ?
M. Franchina : Étant donné que nous sommes sur un marché à bon de commande, nous allons avancer au fur et à mesure et le chiffre définitif peut même éventuellement dépasser les 21, si tant est qu'au niveau du

budget et au niveau des priorités que nous aurons au fur et à mesure, nous révisions un peu notre position. Donc, 21, c'est effectivement le chiffre cible qui est avancé dans le cadre du projet initial. Mais sur un marché à bons de commande, vous pouvez évoluer à votre rythme, comme vous le souhaitez.
M. Pilet : Donc là, nous ne savons pas combien de caméras au final vont être achetées ?
M. Franchina : Nous sommes sur un marché à bon de commandes, donc nous allons commander au fur et à mesure les caméras et nous pourrons éventuellement réviser nos positions si tant est qu'un site devienne, par exemple, particulièrement important, nous allons peut-être réviser nos priorités. Comme vous l'avez vu, les montants sont de 200 000 € cette année, 100 000 € l'année prochaine et l'année d'après, 100 000 €. Cela veut dire que c'est un projet qui va s'étaler sur trois ans. Si vous voulez que je vous dise "il y aura 21 caméras", je vous le dis. Moi, je préfère dire que nous nous réservons la possibilité de faire des choses légèrement différentes si tant est que les priorités dussent être révisées.
M. Pilet : Et du coup, le nombre de licences, parce qu'il y a 35 licences, ça correspond à quoi ?
M. Franchina : De quelles licences vous parlez ?
M. Pilet : Sur le plan, il y a la possibilité d'acheter des licences. Je ne sais pas ce que c'est, moi, justement ; 35 licences.
M. Franchina : Excusez-moi, c'est un terme qui ne me parle pas.
M. Pilet : C'est dans le document qui nous a été fourni : "possibilité d'acheter des licences".
M. Franchina : Pour ?
M. Pilet : Je ne sais pas ce que c'est. Je ne sais pas. Je demande ...
M. Franchina : ... C'est certainement pour la partie informatique, le logiciel. Très certainement, oui.
M. Mailhé : Tu te trompes. Excuse-moi. Tu dis qu'il y aura 200 000 € cette année, 100 000 € l'année prochaine et 100 000 € dans un an. D'après ce qui nous est présenté, c'est 200 000 € pour les deux premières années.
Mme la Maire : Oui, c'est ça.
M. Franchina : C'est bien ça. 200 000 € pour les deux premières années et ensuite 100 000 €, donc c'est sur quatre ans, effectivement. Merci.
Mme la Maire : Bien, nous allons nous arrêter.
M. Pilet : Dernière question ...
Mme la Maire : ... Dernière question.
M. Pilet : Est-ce que vous avez, par rapport au fournisseur qui est choisi, pris attache pour savoir s'il utilisait la société BRIEFCAM, qui est interdite puisque c'est une société qui dépend d'Israël pour lequel il y a la loi qui interdit de travailler avec, et qui est un gros fournisseur, et de logiciels et de matériel, sur la plupart des prestataires ?
M. Franchina : Il est clair que s'il y a des interdictions d'achat de matériel, il est clair que nous n'achèterons pas à des gens pour lesquels l'État nous interdit l'achat. C'est une mesure récente, ce que vous citez, que je connais bien, bien évidemment. Nous avons pris un assistant à maîtrise d'ouvrage pour nous épauler tout au long du projet, et à chaque fois qu'il y aura des bons de commande qui seront réalisés, ils seront sous sa supervision. Donc, il est clair que nous ne commanderons jamais du matériel sans en y être autorisés.
M. Pilet : Oui, mais est-ce que vous vous êtes assurés que ce prestataire n'utilisait pas déjà, dans le matériel qu'il vend, des composants ou des logiciels, puisqu'il y a des histoires de logiciels ? Je vous rappelle que des Mairies, actuellement, sont fort embêtées et se retrouvent poursuivies.
M. Franchina : Pour la réponse de chaque prestataire, ils ont détaillé un petit peu tous les types de matériel qu'ils nous proposaient. Et cela a été scrupuleusement vérifié par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. C'est son travail.
M. Pilet : ... Donc, vous pouvez nous certifier ...
M. Franchina : ... C'est son travail, ce n'est pas le mien. Je n'ai pas épluché le détail des matériels avec ces caractéristiques techniques qui figuraient dans l'ensemble des offres qui ont été faites. C'est le rôle de l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Et, effectivement, nous serons particulièrement vigilants sur ce point.
Mme la Maire : Donc, je mets aux voix, si vous voulez bien ...
M. Bonnet : Juste, je voulais rajouter ...
Mme la Maire : ... Non, c'est bon, M. BONNET. Nous clôturons sur ce point. Je pense que les échanges ont été suffisamment prolongés.

M. Bonnet : Je voulais apporter une précision, puisqu'il n'y a pas eu de compte-rendu de la CAO qui a été fait, ou très exhaustif. M. CAMBOURIS m'a indiqué lors de la commission qu'une étude de faisabilité avait été faite. C'est pour cela que Jean-Claude en parle ce soir. Donc, cette étude, je vous ai demandé de bien vouloir nous la transmettre. À ce jour, nous n'avons rien. Comme le dit Jean-Claude, si nous n'avons pas tous les éléments en notre possession, nous pouvons envisager tout et n'importe quoi. Donc, est-ce qu'il n'est pas possible ...
M. Franchina : ... Au niveau du document qui m'a été préparé, j'ai l'ensemble des questions qui ont été posées lors de la CAO avec l'ensemble des réponses. Si vous voulez, cela fait deux pages et demie, je peux vous les lire.
Mme la Maire : Je pense que nous allons nous abstenir ...
M. Bonnet : ... Non. Nous avons demandé un document. Il est important quand même de le préciser, et de dire quand est-ce que nous pourrons avoir effectivement ce document-là.
M. Franchina : Si c'est un document que vous avez demandé à l'assistant à maîtrise d'ouvrage, il va nous le préparer, nous allons vous le transmettre.
M. Bonnet : Non, mais vous devez l'avoir, il n'y a pas besoin de le lui demander. Vous avez fait des réunions de travail et il a dit qu'une étude de faisabilité avait été faite pour déclencher la première phase de travaux.
M. Franchina : À partir du moment où nous aurons ce document, comme il a été convenu de vous le transmettre, nous vous le transmettrons.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer l'accord-cadre de travaux à l'entreprise FOLIATEAM pour le marché de travaux relatif à l'installation, la fourniture, la mise en service et la maintenance pour un réseau de vidéoprotection.

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Abstention :	0

M. Pilet : Nous prenons note, donc, que vous n'avez pas l'étude de faisabilité.
Mme la Maire : Notez.
M. Franchina : Prenez les notes que vous voulez.

6 - DÉSIGNATION DU BAILLEUR SOCIAL POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES SISES ROUTE DE TARBES APPARTENANT A L'EPFO ET A LA MAIRIE *(délibération n° 2025-061)*

M. Briantais, Adjoint délégué à l'Urbanisme : pour rappel, la délibération de la commune de Fonsorbes en date du 5 juillet 2023 approuve le projet de convention opérationnelle "Bourg-Centre" entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo et la commune de Fonsorbes, ayant pour objet la réalisation de plusieurs opérations d'aménagement permettant la création de logements, dont au moins 30 % de logements sociaux, et éventuellement quelques équipements publics nécessaires au centre-ville ou du commerce de proximité.
Dans le cadre de la convention susvisée, l'EPFO a procédé à l'achat des parcelles cadastrées BS 255 et BS 368, pour un montant total de 220 000 € ; l'EPFO poursuit sa mission d'acquisition foncière afin de maîtriser la parcelle cadastrée BS 252. La convention opérationnelle sur laquelle les biens ont été acquis indique que lesdits biens ont vocation à être cédés à l'opérateur désigné par la collectivité au prix de revient prévisionnel de l'EPFO.
Aussi, il vous est proposé de désigner MÉSOLIA, bailleur social, comme tiers acquéreur des parcelles cadastrées BS 255, BS 368, BS 252 et BS 365 d'une surface totale de 565 m² environ en vue de la création de 15 logements sociaux, dont 7 PLAI, ainsi que d'un local commercial.
De plus, il vous est également proposé de solliciter auprès de l'EPFO la cession anticipée des parcelles cadastrées BS 255, BS 368 et BS 252 d'une superficie totale de 335 m² à MÉSOLIA, conformément aux dispositions des conventions opérationnelles. Un fonds de minoration foncière voté par le Conseil d'Administration de l'EPFO a été mis en place et repris dans le programme pluriannuel d'intervention de l'EPFO 2024-2028. L'EPFO appliquera un coefficient de minoration du prix de vente à MÉSOLIA par rapport aux montants des achats de parcelles effectués afin de tenir compte qu'il s'agit de construire des logements sociaux et de la complexité de la réalisation du projet en centre-ville. L'EPFO prendra à sa charge la différence entre le prix d'achat et le prix de vente à MÉSOLIA dans le cadre du fonds de minoration foncière.
Le détail des parcelles est le suivant :

REFERENCES CADASTRALES EPFO	SUPERFICIES A CÉDER
BS 255	140 m²
BS 368	87 m²
BS 252	108 m²
TOTAL	335 m²

Lorsque l'avis du Domaine aura été réceptionné, une délibération sera proposée au Conseil Municipal concernant la fixation des modalités de cession de la parcelle cadastrée BS 365 appartenant à la commune, d'une superficie de 230 m². Il est à noter que s'il y a une minoration du prix de cession à MÉSOLIA par rapport à cet avis du Domaine, elle viendrait en déduction du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU qui s'applique à la ville en raison du déficit de logements sociaux. En effet, l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) oblige les communes de plus de 3 500 habitants qui appartiennent à des agglomérations ou des intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants à disposer au moins, au sein de leur parc de résidences principales, de :

- 25 % de logements sociaux
- 20 % de logements sociaux dans les territoires moins tendus, ce pourcentage s'applique pour la ville de Fonsorbes

Ce dossier a été examiné lors des réunions de la commission Urbanisme du 27 mai 2025 et de la commission Finances du 4 juin 2025.
Le pré-programme et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : Avez-vous des questions ?
M. Pilet : Oui, je regarde, parce que nous avons eu des réponses entre temps avec le compte-rendu de la commission Finances où il y avait des rajouts, donc je ne veux pas ...
Mme la Maire : ... Oui, nous vous avons rassuré sur le fait que cela ne coûterait rien, c'est une opération parfaitement blanche pour la commune.
M. Pilet : Voilà. Parce qu'il y avait des questions, des interrogations.
Mme la Maire : Donc là, vous avez été rassuré. C'est l'EPFO qui prend à sa charge tout et qui vend à MÉSOLIA en leur faisant bénéficier d'un tarif préférentiel puisqu'ils construisent du logement social que nous demandons tous. Nous connaissons les besoins qui sont les nôtres à Fonsorbes, donc nous avons besoin de construire, indépendamment de la loi SRU et de la pénalité que nous payons ; nous avons besoin de construire du logement social pour répondre à la demande, aujourd'hui, qui est énorme ici et ailleurs.
M. Pilet : C'est clair, il n'y a pas d'impact négatif pour la commune, au niveau financier j'entends.
Dans les documents qui ont été fournis pour le Conseil, il y avait le préprogramme où il est fait état de logements qui seront labellisés "mon logement santé" et "lodge and care", excusez-moi pour mon anglais. Nous voulions savoir ce que c'était ces labels, à quoi cela correspondait.
Mme la Maire : Nous demanderons des précisions.
M. Briantais : Moi je n'en ai pas.
Mme la Maire : Nous demanderons des précisions à MÉSOLIA. Nous pouvons supposer que certains seront sans doute adaptés à des personnes âgées ou à des personnes à mobilité réduite, au moins ceux du rez-de-chaussée parce qu'à l'étage il n'est pas prévu, à ma connaissance, d'ascenseur. Nous verrons ce que propose MÉSOLIA.
M. Pilet : Si. Les ascenseurs, c'est prévu.
Mme la Maire : Il y en a ?
M. Pilet : Oui, il y a un ascenseur.
Mme la Maire : Pardon.
M. Pilet : Sur la grille de prestations correspondante qui figure au DCE de la présente consultation, nous voyons bien que cela a un impact sur ce qui va être fait. A priori, c'est collectif orienté seniors, si nous avons bien compris.
Mme la Maire : Pas uniquement.
M. Pilet : D'accord. Sur les documents avec ce dispositif "mon logement santé", et de ce que nous en avons compris, c'est pour cela que nous voulions des précisions ; c'était ce que nous en avions compris.
Ensuite, est-ce que c'est à la vente ou à la location ?
Mme la Maire : Si c'est du logement social, ce sera à la location. Il n'y a pas d'accession à la propriété.
M. Pilet : Nous nous demandions si les riverains avaient été informés, contactés.

Mme la Maire : Ils seront informés en temps et en heure lorsque l'ensemble des parcelles aura été acheté. Certains sont au courant puisque l'EPFO leur a acheté des petits bouts de terrain. Oui, les voisins immédiats le savent puisque l'EPFO en a contacté un certain nombre pour savoir s'ils étaient éventuellement prêts à vendre de façon à élargir l'îlot foncier en question. Donc, les voisins les plus proches sont au courant
M. Pilet : Parce que dans le document que nous avons vu, il y a une particularité indiquant que pour éviter les nuisances il fallait que les balcons, les parties à vivre, soient tournés dos à la route, alors que sur tout le reste de l'avenue, pour tous les bâtiments qui avaient été construits, cette particularité n'était pas précisée. Donc, nous nous demandions …
Mme la Maire : … C'est plutôt bien de préserver les gens qui vont habiter là, et d'avoir les espaces ouverts sur l'arrière.
M. Pilet : La question est : pourquoi les autres, alors, nous ne les avons pas préservés ?
Mme la Maire : Quels autres ?
M. Pilet : Les autres bâtiments qu'il y a eu, qui se sont construits route de Tarbes …
Mme la Maire : … Nous sommes …
M. Pilet : … Je vais finir. Parce que du coup, vous allez être confrontés à un problème par rapport aux riverains qui habitent là, qui vont se retrouver avec des vis-à-vis, et vous rentrez dans des difficultés qui ne vont pas être simples à gérer.
Mme la Maire : Ils les ont déjà. Partout il y a des vis-à-vis, dans le sens où ...
M. Pilet : … Non. Allez voir sur place, vous allez voir, vous constaterez que ce n'est pas du tout pareil quand nous nous retrouvons avec des R+2 avec une distance très courte de vis-à-vis des parties à vivre qui se font face, je ne suis pas sûr que les riverains qui habitent là seront des plus contents. Et nous pouvons l'entendre. Donc, nous sommes très étonnés de ces particularités puisque sur les autres programmes qu'il y a eu sur la commune il n'y a pas eu ces particularités. Donc il me semble qu'il faut que cela soit revu.
Mme la Maire : Il y en a des balcons.
M. Pilet : Oui, sur la route de Tarbes, sur toute la longueur. C'est à dire que là il n'y a eu aucune … non, mais les bâtiments sont recto verso. Il n'y a eu nulle part la préconisation qui est formulée là, qui est quand même très particulière, donc sur un programme dont nous entendons que vous ne savez pas ce que c'est le logement santé … Oui, nous posions la question.
Mme Valenti, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : Je ne le savais pas non plus, je peux le supposer, mais je suis allée rechercher. En fait, le principe est d'essayer de choisir des qualités sanitaires du bâti, qualité de l'air, matériaux, etc. Donc, ils vont mettre l'accent sur … *(le son est coupé)* … vertueux et l'idée c'est d'avoir des logements qui favorisent le lien avec la nature. Donc, cela veut dire qu'ils vont peut-être s'engager à mettre des végétaux là où il y a quelques espaces pour le faire. Je ne vois pas trop où, mais en tout cas c'est comme cela que c'est vendu, c'est surtout une haute qualité sanitaire du bâti
M. Pilet : Lequel ? Parce qu'il y a deux programmes.
Mme Valenti : Je parle du premier, "mon logement santé" c'est ça le label.
M. Pilet : et l'autre ?
Mme Valenti : Et l'autre je ne l'ai pas. Il n'est pas défini, donc je pense que c'est du marketing. Je vous donne mon avis de professionnelle, voilà.
M. Pilet : Mais c'est important de le …
Mme la Maire : De toute façon, cela sera travaillé avec MÉSOLIA lorsqu'ils vont arriver avec leur projet, parce que pour l'instant nous ne l'avons pas vu, nous connaissons le principe, le nombre d'appartements, nous n'avons pas le détail.
Aujourd'hui, ce qu'il vous est demandé, c'est d'accepter le principe, notamment pour tout ce qui concerne l'EPFO qui va pouvoir dorénavant travailler directement avec MÉSOLIA sur les 335 m² que va acheter MÉSOLIA à l'EPFO.
M. Pilet : Nous pourrons avoir le DCE ?
Mme la Maire : Pour l'instant, nous ne l'avons pas.
M. Briantais : Non. Nous le transmettrons dès que ce sera disponible. Il faut savoir qu'avec MÉSOLIA, de toute façon, nous regarderons l'ensemble du permis de construire quand il sera déposé, pour vérifier justement un certain nombre de choses, notamment avec le voisinage, et de toute façon, sachant qu'il y a un permis de construire en cours, je ne doute pas que les riverains viendront regarder le projet dès que nous l'aurons au niveau de l'urbanisme, et nous pourrons à ce moment-là discuter avec les riverains. S'il y a des soucis, nous rediscuterons avec MÉSOLIA au niveau du permis de construire, voilà.
Mme la Maire : Nous pouvons l'évoquer d'ores et déjà avec MÉSOLIA, poser cette problématique-là.
M. Bonnet : Il n'y a pas de plan d'aménagement spécifique qui ait été établi, qui vous ait été présenté sur ce projet ? Parce que nous parlons quand même de 15 places de stationnement et 15 logements sur …
Mme la Maire : … C'est l'application du PLU.

M. Bonnet : Oui d'accord, mais à un moment donné, sur 550 m², il faut rentrer tout ça. Est-ce que nous faisons un sous-sol pour garer, parce qu'il y a 11 places de stationnement couvertes, 4 aériennes ? Nous allons supprimer des places de stationnement qui existent déjà dans la rue, est-ce que nous en comptabilisons devant ou pas ? Aujourd'hui, vous nous demandez de voter sur un dossier partiel, puisqu'en plus aujourd'hui nous ne savons pas quel sera le montant de la vente du bâti de la parcelle 365 qui appartient à la collectivité. Cela fait beaucoup d'éléments quand même aujourd'hui, et comme l'a souligné aussi Jean-Claude, il va y avoir une perte d'intimité importante des riverains à l'arrière de ce bâtiment ...
M. Briantais : ... Pourquoi vous voulez absolument aller plus vite que la musique ? Pour l'instant, nous vous demandons simplement ...
M. Bonnet : ... "Pourquoi vous voulez aller plus vite que la musique ?" Pourquoi n'attendez-vous pas d'avoir une estimation du domaine pour la parcelle ? ...
M. Briantais : ... Il s'agit simplement de choisir le bailleur social. Nous nous arrêtons là pour l'instant ...
M. Bonnet : ... Vous nous faites voter pour une opération sur 4 parcelles, et là vous nous faites voter partiellement sur 3 parcelles. Et vous voulez que nous vous donnions un chèque en blanc ? Ce n'est pas possible, surtout avec des promoteurs, aujourd'hui ...
Mme la Maire : "Promoteurs ?". Excusez-moi, nous sommes sur des bailleurs sociaux ...
M. Bonnet : ... Des bailleurs sociaux privés Madame, privés, excusez-moi, cela fait partie d'une boîte privée. Ce n'est pas un bailleur social comme nous l'entendons partout.
Mme la Maire : Nous travaillons avec MÉSOLIA, Monsieur, ...
M. Bonnet : ... Mais que vous travailliez c'est une chose ...
Mme la Maire : ... Ils ont déjà ...
M. Bonnet : ... Oui, ils ont la Mérule juste à côté, je sais.
Mme la Maire : C'est fini ça.
M. Bonnet : Ah, je ne sais pas. Ah, bonne nouvelle, merci. Les riverains n'ont pas été informés ...
Mme la Maire : ... Je vais vous poser une question très claire, M. BONNET : estimez-vous nécessaire de construire du logement social sur Fonsorbes, oui ou non ?
M. Bonnet : Oui, comme tout à l'heure, mettez-nous le couteau sous la gorge. Il y a d'autres endroits peut-être possibles sur la commune pour pouvoir faire du logement social, et ne pas tout concentrer au centre-ville puisque là vous allez en mettre route de Tarbes, vous allez en mettre au bout du chemin de Bellevue puisque cela a été annoncé avant-hier. À un moment donné, vous concentrez en centre-ville du logement social ...
Mme la Maire : ... Ce qui est faux.
M. Bonnet : Pourquoi ? Qu'est-ce qui est faux ? Qu'est-ce que je viens de dire qui est faux ? ...
Mme la Maire : ... Est-ce qu'il y a sur Fonsorbes, au centre-ville, un ghetto logements sociaux ? Est-ce qu'il y a ça ? ...
M. Bonnet : ... Vous entendez ce que vous voulez, vous êtes vraiment tordue ...
Mme la Maire : ...Nous ne concentrons rien du tout, M. BONNET. Nous avons parlé tout à l'heure aux personnes âgées. Les personnes âgées seront très bien aussi au centre-ville ...
M. Bonnet : ... Encore une autre opération qui doit être faite normalement aussi au Trépadé pour les personnes âgées, vous l'avez développé ça.
Mme la Maire : Non, de cela, nous n'en parlons plus.
M. Bonnet : Ah, je ne sais pas. Nous n'avons pas d'informations. C'était les dernières informations en notre possession ...
Mme la Maire : ... Nous allons clôturer là également ...
M. Bonnet : ... Et une autre à l'entrée de la ville sur l'ancien terrain RICHOU.
Mme la Maire : Là pour le coup ce n'est pas au centre-ville.
M. Bonnet : Excusez-moi, c'est au début de la route de Tarbes, ce n'est pas très loin du centre-ville quand même. Et du coup ...
M. Pilet : ... Et dans le cadre du ...
Mme la Maire : ... Nous parlons de terrains qui se trouvent au niveau de la station TOTAL, nous ne pouvons pas dire que ce soit le centre-ville ...
M. Bonnet : ... C'est avant la station TOTAL, Madame, juste au rond-point plutôt ...
Mme la Maire : ... Nous allons arrêter là-dessus parce que ...
M. Bonnet : ... Oui, nous arrêtons ce soir, dès que les sujets commencent à vous perturber ...
Mme la Maire : ... Non, les sujets ils sont très clairs ...
M. Bonnet : ... Ils vous perturbent, vous voulez que nous arrêtions de parler ...
Mme la Maire : ... Nous avons toujours dit, M. BONNET, que nous voulions construire du logement social parce que ...

M. Bonnet : ... Faites-le chez vous, Madame, excusez-moi à un moment donné.
Mme la Maire : Mais j'en ai à côté Monsieur. Regardez ...
M. Bonnet : ... Est-ce qu'ils sont derrière votre jardin ?
Mme la Maire : ... Ceux de la résidence Promologis, je les ai à côté, il n'y a pas de soucis.
Mme Voisin : Est-ce à dire que les logements sociaux sont mieux en banlieue que ...
M. Bonnet : ... Non, non, non, ils ne sont pas mieux en banlieue, mais il faut faire de la mixité sociale comme vous le dites. Et pourquoi ne pas le mettre sur des terrains qui sont plus loin ? Et là aujourd'hui faire du R+2, en mon sens, sur la route de Tarbes, ce n'est pas cohérent, je suis désolé ; vous faites, comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, un couloir.
Mme Vitet, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : S'ils étaient plus loin, vous voudriez qu'ils soient au centre-ville.
M. Bonnet : Non, non, non, Mme VITET, non, du tout ...
Mme Vitet : ... Mais si. Vu le fonctionnement que vous avez depuis tout à l'heure, si ... Donc, c'est fatigant.
M. Pilet : Martine ...
Mme la Maire : ... Nous arrêtons, M. BONNET. C'est fini. Nous arrêtons là-dessus ...
M. Pilet s'exprime hors micro.
Mme la Maire : ... Nous arrêtons là-dessus. Juste Mme MARNAC, et c'est terminé ... Le problème est que la parole est monopolisée d'un côté, donc je ne vous avais même pas vue, pardon.
Mme Marnac : Non, mais chacun a le droit de s'exprimer, il me semble.
Mme la Maire : Il n'y a pas de soucis par rapport à ça.
Mme Marnac : Je n'ai peut-être pas tout bien compris ; qu'en est-il des modalités de session de la parcelle BS 365 ? Parce que cette parcelle appartient à la Mairie, et doit donc être vendue à MÉSOLIA. Parce que là, du coup, en fait, nous votons un package dans lequel il manque quand même un petit bout du package. Donc du coup, qu'est-ce que vous avez imaginé comme modalités qui rentrent pour être sûr qu'en fait MÉSOLIA ... parce que si MÉSOLIA ne voulait pas l'acheter ? Enfin je ne sais pas, je dis ça, c'est une supposition, mais la parcelle va être quasiment divisée par deux puisque la 365 c'est la plus grosse de l'ensemble
Mme la Maire : Si MÉSOLIA n'est pas propriétaire de cette parcelle-là, le projet immobilier qu'ils portent tombe à l'eau c'est clair, ...
Mme Marnac : ... Justement ...
Mme la Maire : ... Ils ont besoin de cette parcelle et donc nous leur vendrons cette parcelle ...
Mme Marnac : ... Nous sommes bien d'accord ...
Mme la Maire : ... Nous leur vendrons la parcelle. Donc, nous attendons l'avis des Domaines, et en fonction de cet avis, nous aviserons. Mais fort probablement que nous ferons une "réduction" à MÉSOLIA, comme nous l'aurions fait à n'importe quel bailleur, pour pouvoir faire baisser la pénalité qui est la nôtre vis-à-vis de la loi SRU, cette année et les années à venir.
Mme Marnac : Pardon, mais ce que nous voudrions comprendre, c'est pourquoi tant de précipitations pour aller ... attendez, juste, laissez-moi terminer, je fais des phrases le plus courtes possible donc ... pourquoi aller dans la précipitation de voter cette opération qui devrait concerner quatre parcelles alors que nous ne savons pas ce qu'il en est de la session de l'une d'entre elles ? Pourquoi ne pas attendre l'avis des Domaines pour entériner la décision globale ? C'est juste ça la question.
Mme la Maire : Au Muretain Agglo, à l'ordre du jour du précédent Conseil Communautaire, il y avait les demandes d'aide à la pierre de MÉSOLIA pour cet immeuble. J'ai demandé à ce que ce soit retiré de l'ordre du jour parce que ça n'avait pas été présenté en Conseil Municipal. Nous aurions très bien pu le laisser valider par le Muretain Agglo, qui a voté à l'unanimité l'ensemble des aides à la pierre demandées par l'ensemble des bailleurs sociaux, dont certains dossiers sont dans la même situation que la nôtre et encore moins avancée. Donc j'ai demandé à ce que ce soit reculé, mais c'est engagé. Donc, il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir, MÉSOLIA va construire 15 logements sociaux là, et les gens qui pourront venir y habiter seront ravis de venir habiter au centre-ville.
Mme Marnac : Non, mais pardon, nous ne sommes pas contre la construction des logements sociaux, là vous êtes en train d'extrapoler beaucoup ce que j'ai dit ...
Mme la Maire : ... Il n'y a pas d'inquiétude ...
Mme Marnac : ... Non, mais parce que je suis capable de tout entendre, mais nous n'avons jamais dit que nous était contre ...
Mme la Maire : ... Je suis d'accord ...
Mme Marnac : ... Nous sommes d'accord ? ...
Mme la Maire : ... Je retire le propos s'il laissait entendre "que". Il n'y a pas de problème là-dessus.

M. Mailhé : La question qui se pose : que se passe-t-il si MÉSOLIA propose la moitié du prix estimé par les Domaines de France ?
Mme la Maire : Non, mais nous n'en sommes pas là.
M. Mailhé : J'imagine. Que se passera-t-il ?
Mme la Maire : Nous discuterons avec MÉSOLIA. S'ils nous le payent à l'euro symbolique, nous leur dirons "non désolés, ça ne marche pas", et cela remettra en question la convention avec l'EPFO ...
M. Mailhé : ... Le projet. Mais les 3 autres parcelles ?
Mme la Maire : C'est l'EPFO.
M. Briantais : C'est l'EPFO qui est propriétaire.
M. Mailhé : Oui, mais là nous votons pour le vendre à MÉSOLIA ...
M. Briantais : ...Non, non. Là, nous ne faisons que voter pour désigner le bailleur social, uniquement ça. Uniquement ça. Après tout le reste, nous le regarderons au fur et à mesure. Il n'y a pas de précipitation particulière. Nous ne faisons que désigner un bailleur social qui va pouvoir faire son projet, commencer à travailler son projet. Tout simplement.
Mme Marnac : Donc, il ne va pas pouvoir tant que nous n'avons pas ...
M. Briantais : ... Mais si ...
Mme Marnac : ... Du coup, nous anticipons ...
M. Briantais : ... Oui ...
Mme Marnac : ... C'est bien la première fois que cela arrive quand même ...
M. Briantais : ... Ce qu'il faut savoir, c'est que les délais sont tels au niveau du bâtiment et des projets que si nous ne gagnons pas quelques mois, si nous n'essayons pas de leur faciliter un peu la tâche, vos bâtiments vous les aurez dans 4 ans, dans 5 ans, voilà.
Mme la Maire : Donc je mets aux voix le fait de désigner MÉSOLIA
M. Fédou : ... Juste remettre quand même dans le contexte que nous avons posé cette question en commission Finances, nous n'avons pas eu de réponse.
Mme la Maire : Quelle question ?
M. Fédou : Celle que Mme MARNAC a posée. Et la deuxième chose, c'est que votre Premier Adjoint était d'accord avec la réflexion que nous faisions quand même. Nous étions plusieurs autour de cette commission, et il a acquiescé ce que nous disions.
M. Séverac, 1er Adjoint : M. FÉDOU, je ne vous demande pas de parler à ma place.
M. Fédou : Non, mais c'est une réalité.
M. Séverac : La commission des Finances s'est posé un certain nombre de questions, et c'est pour cela que dans le compte-rendu de la commission des Finances les réponses ont été apportées de manière à clarifier exactement les points sur lesquels il y avait des interrogations ; M. PILET l'a reconnu au début de son intervention. Les questions, d'ailleurs, étaient, et je continue à le penser, légitimes, c'est-à-dire de savoir si cela avait un impact sur le budget communal. Ce n'est pas le cas, nous avons eu confirmation, c'est très clair. Qu'est-ce qu'il allait se passer pour la vente de la parcelle communale ? Nous avons dit que la vente se ferait quand nous aurons l'avis des Domaines, et c'est le Conseil Municipal qui décidera si le prix que propose MÉSOLIA est acceptable ou non. Mais aujourd'hui, la question n'est pas de vendre, ni les trois parcelles, ni la quatrième. La question qui nous est posée, c'est celle de désigner le bailleur social qui va acheter à l'EPFO les trois parcelles et qui achètera la quatrième à la commune un peu plus tard, et qui finalisera son projet. Pourquoi il faut passer par cette procédure-là à ce moment-ci ? C'est à la fois parce que cela rentre dans le dispositif des aides à la pierre que demande le Muretain, et que donc le Muretain va devoir englober dans ses autres demandes, que les délais aussi sont appréciés d'un point de vue du nombre des logements sociaux à l'année par rapport aux déclarations des bailleurs sociaux qui se lancent dans telle ou telle opération. Et nous en rediscuterons quand nous aurons le prix des Domaines de la vente de la dernière parcelle ...
Mme Marnac : ... Alors, attendez, pardon. Quel temps nous allons gagner ? Quel temps nous allons gagner tant que nous n'avons pas fait l'acquisition d'un bout ? C'est ça que je ne comprends pas. Nous allons gagner quel temps ? ...
M. Séverac : ... Non, nous ne faisons aucune acquisition ...
Mme Marnac : ... Non, tant qu'ils n'ont pas fait l'acquisition, nous allons gagner quel temps ?
M. Séverac : Le temps que nous allons gagner est celui du dépôt du dossier par le bailleur social auprès des aides à la pierre et par rapport à la ...
Mme Marnac : ... Sur quelque chose qui ne lui appartient pas ?
M. Séverac : Bien sûr. Vous savez que les bailleurs sociaux peuvent déposer des permis de construire sur des parcelles qui ne leur appartiennent pas.
Mme Valenti : En fait, tous les promoteurs font des dossiers, que ce soit des bailleurs sociaux ou privés, sur des parcelles qui ne leur appartiennent pas. Ils font toujours une étude de faisabilité avant de se porter

acquéreurs de la parcelle. Il n'y a pas un promoteur aujourd'hui, encore une fois, privé ou pas, qui achète sans avoir fait une étude de faisabilité de A à Z. Et c'est vrai pour tout le monde, c'est-à-dire que même pour le particulier qui construit une maison individuelle, il voit la faisabilité avec des promoteurs avant d'acheter le terrain. Ça marche toujours dans ce sens-là.
M. Mailhé : Nous sommes entièrement d'accord. Nous le voyons pour les autres terrains ; la Martinette a fait le projet et il ne lui appartient pas. Le problème, il n'est pas là. Le problème, c'est qu'en désignant le bailleur ...
Mme Valenti : **...** Vous avez l'impression de vous enfermer, c'est ça ?
M. Mailhé : Nous avons l'impression que nous allons être prisonniers du prix du terrain parce qu'à la fin, nous allons lâcher, nous allons dire "il faut le faire, tant pis". Nous avons besoin de logements sociaux. Nous allons le lâcher. Dans tous les cas, elle a commencé à le dire, nous ferons déjà une réduction parce que c'est MÉSOLIA ...
Mme la Maire : ... Mais non, ce n'est pas parce que c'est MÉSOLIA, c'est parce que c'est un bailleur social ...
M. Mailhé : ... Laissez-moi finir, j'allais le dire ... J'allais le dire.
Mme Valenti : Je voulais juste vous dire que j'ai vécu plein de fois des situations avec du privé ...
M. Mailhé, hors micro : J'arrête, ce n'est pas la peine.
Mme Valenti : Je peux vous répondre ou pas ?
M. Mailhé, hors micro : Oui.
Mme Valenti : Juste pour vous dire qu'il y a toujours dans des projets de promoteurs, je ne débats pas sur l'emplacement, ce n'est pas le sujet, mais dans le principe, il y a toujours une phase d'étude préalable et qui est une cohabitation. Et nous ne nous enfermons pas parce que si le prix des Domaines fourni n'est pas respecté, ce sont eux qui vont être perdants puisque ce sont eux qui perdent l'opération. Et nous, nous retrouvons notre liberté. Nous ne sommes pas obligés de signer avec eux. Nous le désignons comme étant, si j'ai bien compris, la personne qui peut prendre en main l'étude de la faisabilité.
M. Mailhé, hors micro : Et les trois autres parcelles ? ...
Mme Valenti : Mais ça ne nous appartient ...
M. Mailhé, hors micro : C'est pour en faire quoi ?
Mme Valenti : Nous ne sommes pas acteurs.
Mme la Maire : L'EPFO dira que cela n'ira pas plus loin parce que la Mairie ne vend pas. Mais je ne peux pas imaginer de ne pas vendre à MÉSOLIA, c'est clair. Il y a le temps, effectivement, du travail sur la préparation du projet, c'est long. Vous êtes bien d'accord avec moi, ce que nous voyons sur la route de Tarbes, de la parcelle qui nous appartient, est quand même bien dégradé, cela donne une image de la ville qui n'est pas très satisfaisante. Donc, l'objectif, c'est aussi de faire du neuf et du propre sur la route de Tarbes. Ce n'est pas un aménageur privé, c'est un bailleur social. Donc, nous le faisons ...
M. Mailhé : ... Nous sommes d'accord avec tout cela, mais c'est le flou ...
Mme la Maire : ... Mais il n'y a pas de flou ...
M. Mailhé : ... Qui reste ... Mais si, il y est, pour nous, il y est ; ou alors tu ne le vois pas et nous allons nous faire avoir ...
Mme la Maire : ... Il n'y en a pas ... Il n'y en a pas ...
M. Mailhé : ... Comme pour la caméra ...
Mme la Maire : ... Il n'y en a pas de flou.
M. Mailhé : Le truc, c'est de savoir. Parce que nous avons un Conseil Communautaire quand ?
Mme la Maire : Je ne sais pas.
M. Mailhé : Quand est-ce que devrait arriver le résultat de l'estimation ?
Mme la Maire : Avec les Domaines, nous ne savons jamais. Cela prend beaucoup de temps, malgré le fait qu'ils aient été interrogés il y a un moment ...
M. Mailhé : ... Quand même avoir des estimations, à l'époque, beaucoup plus rapidement ... Vous avez su le faire une fois ...
Mme la Maire : ... Peut-être à l'époque. Je peux vous assurer qu'aujourd'hui, les Domaines ne sont pas très réactifs sur les estimations que nous pouvons demander, quel que soit le sujet.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner MÉSOLIA, bailleur social, comme tiers acquéreur des parcelles cadastrées BS 255, BS 368, BS 252 d'une surface totale de 335 m² environ en vue de l'acquisition de parcelles sises route de Tarbes.

VOTE		
	Pour :	25
	Contre :	1 *(M. Bonnet)*
	Abstention :	5 *(Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou Lorrain et Mailhé)*
	Ne participent pas au vote :	2 *(Mme Montes et M. Pilet)*

M. Mailhé : Nous nous abstenons parce que nous avons exprimé le flou qu'il y avait et vous n'avez pas réussi à nous répondre. Nous ne nous abstenons pas contre les ... parce que vous allez publier partout que nous sommes contre les logements sociaux ...
Mme la Maire : ... Non, non ...
M. Mailhé : ... Mais nous nous abstenons parce qu'il y a un flou qui reste encore important pour nous. Après, pour faire du logement social, je serai le premier à le voter. Mais là, je n'arrive pas à le saisir ...
Mme la Maire : ... D'accord. Mais la notion de flou est votre point de vue.
M. Pilet : Et par rapport au vote, pour que nous soyons bien clairs : 1 contre et 2 qui ne participent pas au vote, puisque ce n'est pas clair.
Mme la Maire : D'accord, vous ne participez pas.
M. Pilet : Par contre, nous sommes favorables ...
Mme la Maire : ... Non, ce ...
M. Pilet : ... Non, mais que ce soit bien clair, je reprends ce qu'a dit Christophe MAILHÉ, qu'on ne vienne pas dire après que nous sommes contre les logements sociaux, bien au contraire. Nous sommes bien d'accord ?
Mme la Maire : Bien au contraire. Mais selon vous, pas au centre-ville.

7 - AVENIR FONSORBAIS FOOTBALL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET *(délibération n° 2025-062)*

M. Baë, Adjoint délégué au secteur "Vie Associative et Vie de la Cité - Sport" : l'association Avenir Fonsorbais Football a transmis un dossier de demande de subvention de projet pour l'organisation du 80ème anniversaire du club.
Donc, le samedi 28 juin 2025, au stade des Boulbènes, le club proposera plusieurs animations gratuites à l'attention de tous les licenciés (ou anciens licenciés) du club.
La journée sera clôturée par une soirée festive.
La fréquentation estimée est de :

- 600 personnes tout au long de la journée
- 500 personnes le midi
- 300 personnes pour le repas du soir

Le budget total de la manifestation est estimé à 15 000 €.
Aussi, ladite association sollicite une subvention à hauteur de 5 400 €.
Suite à la réunion de la commission Sport du 3 juin 2025 et de la commission Finances du 4 juin 2025, il vous est proposé de lui accorder une subvention de projet d'un montant de 5 000 €.
Le Dossier Unique de demande de subvention et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : Avez-vous des questions, des remarques ?
Mme Marnac : Nous n'étions pas présents à la commission Sport. Je le dis avant que vous ne le disiez. Nous étions présents à la commission Finances, mais nous n'étions pas présents à la commission Sport. Donc, la question ...
M. Baë : ... Juste une remarque. J'avais eu une discussion avec Guy peu de temps avant, et nous avions échangé sur le contenu de la commission Sport.
Mme Marnac : Oui, mais nous n'étions pas présents.
M. Lorrain : Peu de temps avant, c'est-à-dire que la commission Sport était à 18h00, et nous avons eu à 18h05 le coup de téléphone.
M. Baë : Oui, juste avant que ça démarre. L'invitation, tu ne l'as pas eue 5 minutes avant.
Mme Marnac : Tout cela pour dire que nous aimerions connaître l'explication de la réduction de la demande de 400 €. Pourquoi avoir limité à 5 000 € alors qu'ils ont demandé 5 400 € ? Est-ce qu'il y a une explication ? Parce que, sauf erreur de ma part, l'enveloppe de projet était de 6 800 €, et à aujourd'hui, je pense que ce doit être une des seules qui ait été faite sur l'enveloppe prévisionnelle, sur laquelle nous avions quand même mis un gros accent en disant qu'elle avait été réduite de 40 %.
M. Baë : La demande de subvention est liée effectivement à une estimation du projet, mais ce n'est qu'une estimation. Donc après, nous avons vu avec le club, ils ont des montants qui sont estimatifs. Donc, nous avons fait une estimation à 5 000 €, ce qui permet de coller un peu à ce que nous avions donné à la GAF. C'est un chiffre rond, cela n'a pas choqué le club, bien au contraire.
Mme Marnac : Nous ne parlons pas du club. Je suis Sandrine MARNAC, je ne suis pas le club de Foot. Donc ma question est : qu'est-ce qui a justifié cette diminution ? Me dire que c'est parce que nous faisons pareil que les autres, soit. Ils avaient quand même une enveloppe, si je ne m'abuse, de 15 000 €. Et donc je voudrais

juste savoir comment on décide de ne prendre que 5 000 € alors qu'ils demandent 5 400 €. Mais c'était la même chose si nous avions donné 4 000 €.
M. Baë : Nous donnons normalement la somme qui est demandée. Pour chaque subvention de projet qui ait été demandée, je n'ai pas souvenir que nous ayons donné la somme exacte.
Mme la Maire : Nous nous sommes alignés sur les 25 ans de la GAF.
M. Séverac : L'explication a été donnée en commission Finances.
Mme Marnac : Oui, mais en fait, il n'y a aucune raison.
Mme la Maire : La raison, c'est que sur un gros événement festif, nous avons déjà donné 5 000 €. Donc, nous restons sur les 5 000 €. La raison est là.
M. Séverac : Et il y a d'autres demandes.
M. Baë : Normalement, peut-être que Mme M. pourrait nous le confirmer, dans les subventions de projet, nous sommes plafonnés. Il y a un montant.
La Directrice Générale des Services : Un montant global pour l'année.
M. Baë : Oui, il y a ça, mais après, ce n'est pas 80 % du montant demandé ?
La Directrice Générale des Services : Oui, le règlement des subventions, effectivement, plafonne.
M. Baë : Donc, nous allons même au-delà de ce que nous aurions dû faire. Je ne vois pas en quoi cela choque. La somme est conséquente. Le club est content. Voilà. Nous parlons de pas grand-chose.
M. Mailhé : Le problème, c'est que nous avions relevé au budget que nous l'avions baissé trop drastiquement, ce budget. Et maintenant, il va rester combien ? 1 800 € pour finir l'année. S'il y a d'autres subventions de projet, je ne sais pas s'il y a des 10 ans, 15 ans, 25 ans, 80 ans pour ce cas-là …
Mme la Maire : … Il y aura un anniversaire, oui, nous le savons déjà. C'est le Groupe Vocal. J'ai échangé avec le Président récemment, qui va nous faire une demande, mais qui est très modeste, pour un anniversaire qu'ils n'ont pas pu fêter pendant le Covid.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de projet de 5 000 € à l'association Avenir Fonsorbais Football.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - TRAVAUX DU SDEHG - MISE EN PLACE D'UNE CAMÉRA DE DÉTECTION SUR LE FEU TRICOLORE SITUÉ RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 *(délibération n° 2025-063)*

M. Gauthier, Conseiller délégué aux VRD : il est nécessaire de réparer les caniveaux CC1 situés devant et le long du parking de la pharmacie située rue du 11 Novembre 1918. La boucle magnétique est présente sous chaussée et caniveaux. Une autre technique a été retenue, la boucle magnétique sera désactivée et, en remplacement, une caméra de détection sera prévue sur le feu tricolore, situé sur cette même voie.
De fait, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Déconnexion de l'ancienne boucle de détection
- Installation et réglage d'une caméra de détection de véhicules
- Re-programmation du contrôleur

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) : 728 €
- Part restant à la charge de la commune (estimation) : 3 905 €
 - TOTAL 4 633 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.
Aussi, il vous est proposé d'approuver ces travaux du SDEHG, pour un montant restant à la charge de la commune estimé à 3 905 €.
Ce dossier a été soumis à la commission Urbanisme-VRD du 28 mai 2025.
Le dossier du SDEHG et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Lors de la commission Urbanisme-VRD, aucune question n'a été posée.
Mme la Maire : Donc, nous changeons juste le système, si nous ne voulons pas que les feux se détériorent à l'occasion des travaux. Y a-t-il des questions ?
M. Bonnet : Oui. Après étude du dossier, après la commission, effectivement, nous avons réfléchi collectivement sur le sujet et nous nous posons la question de pourquoi réellement changer le dispositif et

d'investir 4 600 €. Dans le cadre des travaux de VRD que nous allons faire sur le caniveau, est-ce qu'il n'est pas possible de remettre cette boucle ?
M. Gauthier : Non, parce qu'elle est dans le béton de maintien des caniveaux.
M. Bonnet : Et déplacer ce câble qui va arriver jusqu'au ... Si nous refaisons les caniveaux, nous allons casser le béton dans lequel se trouve la gaine ?
M. Gauthier : Oui.
M. Bonnet : D'accord. Est-ce qu'il n'est pas possible de repositionner une gaine simplement entre la boucle et le feu, et retirer un fil ?
Mme la Maire : La réponse du service VRD a été non. Afin d'éviter de payer des travaux plus chers pour pouvoir conserver le principe de boucle magnétique, nous vous proposons de changer le système. Cela a été regardé par le service VRD, à la fois par rapport aux travaux de voirie qui sont prévus, mais également par rapport aux problématiques de boucle magnétique. Et nous avons pris l'avis du SDEHG également. Donc voilà ce qui est proposé.
M. Bonnet : Ce qui nous interpelle un petit peu, c'est que nous allons investir sur un lieu où vous voulez, à terme, supprimer le feu et faire un autre aménagement. Donc là, est-ce que vous pouvez nous dire, pour cet investissement, sur combien d'années nous allons pouvoir le reporter ?
Mme la Maire : Nous parlons de 3 900 €. Donc effectivement, c'est un investissement qui n'est pas si lourd. Nous savons ce que coûtent tous les travaux que nous propose le SDEHG. Je vous invite à aller voir l'état des caniveaux, M. BONNET, ils sont en très mauvais état. Donc, il est indispensable de les refaire. Et pour refaire les caniveaux, il faut changer le système, supprimer la boucle magnétique et passer à autre chose. Et quant à l'aménagement du carrefour, ce n'est pas demain la veille. Nous ne parlons pas de 2025 ; nous ne parlons probablement pas de 2026. Donc je pense que pour 3 900 €, M. BONNET, nous n'allons pas nous priver d'avoir des feux qui fonctionnent. Parce que le risque, c'est celui-là aussi.
M. Bonnet : Non, mais ce n'est pas un risque. En mon sens, il est possible de remettre une boucle. Mais bon, après, c'est votre point de vue ...
Mme la Maire : ... Il y a des techniciens, moi je ne suis pas technicienne, vous l'êtes, certes. Mais, des techniciens nous ont dit que ce n'était pas possible et qu'il fallait choisir un autre dispositif.
M. Bonnet : Non, mais après, tout à l'heure, juste le point précédent, on chipotait pour 400 €. Là, pour 3 900 € ...
Mme la Maire : ... Vous mélangez tout ...
M. Bonnet : ... Oui, bien sûr, je mélange, tout à fait. Après, moi, j'aurais préféré qu'effectivement, comme nous vous l'avons signalé à plusieurs reprises, sur les feux tricolores de la commune il manque, depuis 2012 que la loi le dit, des signaux sonores pour les malvoyants. Et du coup, nous nous rendons bien compte aujourd'hui que vous préférez investir dans une boucle de détection et ne rien proposer, toujours, pour ces feux-là. Là, nous faisons des travaux. Je vous rappelle que dès que nous faisons des travaux sur un feu, il y a obligation de se mettre en conformité avec la législation en cours. Et là, il aurait dû être rajouté, sur ce point-là, le signal sonore. Et vous ne le faites pas.
Mme la Maire : Le signal sonore, c'est sur tous les feux. C'est-à-dire, il y en a 3, là. Ce n'est pas celui-là uniquement ...
M. Bonnet : ... Oui, mais dès que vous touchez à un équipement existant, vous êtes obligés de vous mettre en conformité. Vous ne vous mettez pas en conformité. Alors, il faut écouter, peut-être, les techniciens, mais est-ce qu'ils vous ont évoqué ce fait-là, qu'il faut se mettre en conformité ?
Mme la Maire : Bon, écoutez, M. BONNET, vous ne le votez pas avec cette réserve-là. Moi, je le mets aux voix, ...
M. Bonnet : ... Vous nous coupez souvent la parole ce soir, et vous n'attendez pas la fin de nos interventions ...
Mme la Maire : ... C'est franchement pénible,
M. Bonnet : ... C'est vraiment pénible, Mme la Maire ...
Mme la Maire : ... Nous sommes à 9 mois des élections municipales. Si tous les Conseils Municipaux se passent comme ça, cela va être compliqué ...
M. Bonnet : ... Et pourquoi cela va être compliqué ? Il y a un match, ce soir, il y a quelque chose à faire ? Je ne sais pas, dites-moi. Il y a une urgence après le Conseil ? Moi, je n'en ai aucune. Je me rends disponible pour pouvoir être présent et pouvoir débattre de sujets sur lesquels on ne nous donne aucun autre endroit pour le faire. Je suis désolé.
Mme la Maire : Si, vous avez les commissions ...
M. Bonnet : ... Non, mais les commissions ... le public n'est pas là pour entendre ce que l'on dit.
Mme la Maire et d'autres Élu(e)s : Ah, ah ...

M. Bonnet : Comment ça "ah" ? "Ah, ah" ... Vous avez monté une chorale, c'est fabuleux ... Vous êtes champions.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté par le SDEHG pour la mise en place d'une caméra de détection sur le feu tricolore situé rue du 11 Novembre 1918 selon les conditions ci-dessus énoncées.

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 *(Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet)*

9 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire : Vous en avez pris connaissance. Il est question d'assurance, et il est question de coordination, sécurité, protection. Je ne sais pas si vous avez des commentaires. C'est une information.
M. Pilet : Excusez-moi. Sur la première décision municipale, le service d'assurance pour le groupement, nous n'avons pas compris tous les documents et quel était l'enjeu. Donc, je vais essayer de résumer.
Mme la Maire : Nous pouvons peut-être laisser la DGS vous répondre sur les différents points, cela nous fera gagner du temps sur la question et vous aurez les réponses claires. Je pense que c'est elle qui est le plus à même de le faire. Elle va vous expliquer dans le détail ce que sont les offres AXA qui ont été retenues.
M. Pilet : Mais ce n'est pas AXA.
...
Mme la Maire : ... de la société AXA retenue.
M. Bonnet : Il y a MMA-SUBERVIE, vous nous donnez des documents avec MMA-SUBERVIE, AXA, notre ancien pilote. A un moment donné, nous ne comprenons pas, je suis désolé.
M. Pilet : Dans les documents, c'est pour cela que nous nous disions qu'AXA nous assurait, pourquoi il y a ce point ? Dans les documents, c'est un autre assureur qui est pris, donc nous nous disons que c'est après le 1er janvier 2026, mais ce n'est pas très clair. Donc, nous voulions des explications.
La Directrice Générale des Services : La décision municipale concerne effectivement la société AXA qui nous assure pour la flotte automobile et pour la mission auto-collaborateur. En parallèle, nous avons lancé un marché d'assurance qui commencera au 1er janvier 2026. L'assureur actuel pour la flotte automobile, c'est AXA.
M. Pilet : Du coup, dans les documents qui nous sont fournis pour lancer, puisque ça commence à s'éclaircir, pour lancer l'appel à candidatures pour les assurances 2026, pourquoi il n'y a pas le référentiel du prix d'AXA aujourd'hui ? Parce que là, dans les documents, il y a le prix de la société qui n'était pas conforme, le prix des nouveaux assureurs, mais ce qui est intéressant, c'est de partir du prix que nous payons cette année.
M. Bonnet : Aujourd'hui, donc MMA pour 2026, mais est-ce qu'AXA a été consultée pour ce dossier ?
Mme la Maire : AXA, ça ne les intéresse pas. Ils nous ont annoncé ...
M. Bonnet : ... Cela ne les intéresse pas, mais cette année ils prennent ...
Mme la Maire : Ils nous ont assurés cette année, mais ils nous ont dit qu'ils ne nous assureraient pas l'année prochaine.
M. Bonnet : Ce n'est peut-être pas les informations que nous avons eues, mais là, nous avons un petit doute. Ce n'est pas du tout les informations que nous avons eues. Pourquoi la société AXA ne voudrait pas ? Il y a effectivement des contraintes au sein du groupe, mais qui les autorisent à déroger parfois.
Mme la Maire : Aujourd'hui, la réponse qui nous a été faite par AXA, c'est qu'ils nous assuraient pour cette année, et je les en remercie, et je remercie tout particulièrement l'agence de Fonsorbes qui a fait ce qu'il fallait par rapport à la situation dans laquelle nous nous trouvions et qui était indépendante de notre volonté. Je ne sais pas si vous avez lu La Dépêche, je ne sais plus si c'est la ville de Graulhet ou de Gaillac, qui est également dans la même situation, à savoir qu'elle n'a pas d'assureurs pour sa flotte automobile. Donc, elle loue des véhicules pour pouvoir faire face aux besoins qui sont les siens en tant que collectivité. Donc, là, c'est l'offre de la société AXA qui a été retenue pour l'année 2025. En 2026, il y a un appel d'offres qui sera lancé, pour la Mairie et pour le CCAS.
M. Pilet : Dans les documents, il est lancé l'appel d'offres ? Les sociétés ont répondu ?
La Directrice Générale des Services : Pour le moment, non. Les documents qui ont été donnés datent de novembre 2024. Donc, ce n'est pas le nouveau marché qui vient d'être lancé. Nous n'avons pas encore les offres, nous n'avons pas fait l'analyse pour un marché qui débutera au 1er janvier 2026.
M. Pilet : L'autre décision municipale : nous voulions des précisions. Nous n'avons pas compris. C'est en lien avec les véhicules à moteur ?

Mme la Maire : Cela n'a rien à voir avec les véhicules. C'est la rénovation du site des Services Techniques, l'autre décision municipale. Vous parlez de la mission auto-collaborateur ?
M. Pilet : Non, non. C'est lié. Nous nous demandions, donc "coordination, sécurité, protection de la santé" ...
Mme la Maire : ... Cela n'a rien à voir avec les véhicules.
M. Pilet : D'accord. Et comme en dessous les décisions municipales, "l'analyse du lot véhicules" ... Ah oui, c'est l'autre.
Mme la Maire : Là, nous parlons des Services Techniques. Donc, c'est la société APAVE Infrastructure et Construction qui a été retenue pour la mission SPS et la mission CT.
C'est une information.

10 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Pouvez-vous nous indiquer précisément les bâtiments ou espaces communaux qui sont équipés de compteur individuel pour comptage de la consommation d'eau, d'électricité et de gaz ? Quels sont les sites qui vont être équipés cette année ?

Mme la Maire : Nous n'avons pas le retour total des services. Nous sommes dans l'attente de ce diagnostic-là et d'avoir la certitude : compteur, pas compteur ? Compteur partagé, pas partagé ? Avec qui ? Comment ? Nous nous rendons compte que sur des sites, le dernier en date, c'est Bragot, les factures ne correspondent pas au numéro des compteurs. Je pense qu'il y a beaucoup, beaucoup de choses à éclaircir. Donc, c'est vraiment nécessaire, nous en avons besoin aussi, mais aujourd'hui, ce n'est pas prêt.
M. Pilet : Ce qui veut dire que les estimations qui ont été calculées pour définir les coûts induits par les fluides, dans les conventions, ont été faites à partir de quoi ? Puisque nous ne savons pas là où il y a des compteurs individuels, là où il n'y a pas de compteur.
Mme la Maire : C'est fait à la fois parce qu'il y a effectivement les équipements nécessaires sur certaines, et sur d'autres ce sont des estimations faites à partir de ce qu'il se passe au niveau national. Je cite l'exemple du gymnase : un gymnase de telle superficie consomme tant par an. Donc, nous avons repris, au même titre que nous avons repris les estimations qui étaient proposées notamment par rapport aux terrains de sport, qu'il s'agisse des Boulbènes, de Cantelauze.
M. Pilet : Lors du Conseil Municipal où nous avons évoqué ce sujet-là, pourquoi cette explication toute simple ne nous a pas été donnée puisque nous la demandions ? Cela aurait évité ... cela rejoint les interventions du départ et de la difficulté quand nous sommes Élus dans l'opposition d'avoir des informations à géométrie variable et qui évoluent en fonction des moments. Je vais faire un lien avec la commission Finances où nous avons vu que, sur certains sites, les consommations de fluides, et notamment d'électricité, avaient doublé. Donc, du coup, est-ce que c'est du même registre, ces documents qui nous ont été présentés ? Ce sont des estimations, ou c'est bien la réalité des compteurs ?
Mme la Maire : Peut-être que M. RIVIER y répondra de façon plus complète. Vous savez que nous sommes dans un marché groupé avec le Muretain Agglo, et qu'il y a eu un changement de fournisseur puisque, bien entendu, dans le cadre de ce marché, nous allons chercher le prix le plus intéressant. Donc, le fait que nous ayons changé de fournisseur, cela veut dire qu'à des moments sont arrivées des factures de rattrapage, et nous ne sommes pas la seule commune du Muretain Agglo, d'autres sont sur le même type de marché, et nous avons du mal à comprendre comment sont calculées ces factures. Malgré le temps qu'y passent les agents du service Comptabilité et le Directeur des Finances, nous avons du mal à suivre, en toute franchise.
M. Pilet : C'est pour bien comprendre parce que là, ce sont des informations qui peuvent être un peu divergentes. Après, je ne veux pas qu'on nous dise que nous racontons n'importe quoi. Est-ce que les documents qui nous ont été donnés à la commission des Finances sur la consommation, je parle bien de la consommation, correspondent bien à des relevés qui ont été constatés sur la commune ?
M. Rivier : Les relevés ont été constatés et ce que nous vous avons présenté en commission Finances, c'est le document de travail du service. Mais derrière, nous nous ne sommes pas à 100 % sûrs que les factures soient reliées au numéro de compteur.
M. Pilet : Qui permettent de constater que la consommation à certains endroits a doublé ?
M. Rivier : Oui.

M. Pilet : Nous ne savons pas à quoi cela correspond. Là, nous sommes sur des éléments réels.
M. Rivier : C'est réel, ce sont les documents de travail du service.
M. Fédou : Donc cela veut dire, je rebondis sur ce qu'a dit Jean-Claude, que si nous comparons avec les chiffres du réalisé sur les budgets précédents, nous devrions tomber à peu près sur les mêmes chiffres ?
M. Rivier : Oui. Ce qu'ils m'ont expliqué ...
M. Fédou : ... J'ai ma réponse ...
M. Rivier : ... Non, mais ce qu'ils m'ont expliqué, c'est que ce n'est pas comme à la maison. Les factures, elles n'arrivent pas tous les mois. Elles arrivent, mais parfois, il faut que le service arrive à rattacher les mois, c'est pour ça qu'il y a des petites divergences.
Mme la Maire : Et puis, ce n'est pas sur l'année civile.
M. Rivier : Nous allons regarder là-dessus. Il faut que nous creusions.
Mme la Maire : Cette analyse est effectivement extrêmement compliquée. Donc, nous en avons besoin, nous aussi. Dès que nous aurons les informations, nous vous le dirons.

2. Nous voudrions connaître les plages non utilisées des équipements sportifs.

M. Baë : Je voudrais juste qu'on précise un peu la réponse attendue. Vous voulez les plages non utilisées de tous les équipements sportifs ?
M. Pilet : Les plages qui ne sont pas utilisées.
M. Baë : Mais nous restons sur des équipements type gymnase, qui sont soumis à réservation ?
M. Pilet : Oui.
M. Baë : D'accord. J'espère que vous avez un peu de temps. Pour le gymnase du lycée, il est occupé ... je commence par le lundi, je ferai tous les jours ...
Un(e) Élu(e) *s'exprime hors micro.*
M. Baë : Oui, je l'ai bien compris comme ça.

Donc, pour le gymnase du lycée :

- Le lundi, il est disponible de 00h30 à 8h00.
- Le mardi. Alors, je ne tiens pas compte de l'entretien. J'ai les horaires d'occupation. Après, je n'ai pas les horaires de ménage. Je suis désolé. Le mardi, il est disponible de 00h30 à 8h00.
- Le mercredi, il est disponible de 23h30 à 8h00.
- Le jeudi, il est disponible également de 23h30 à 8h00.
- Le vendredi, il est disponible de 00h30 à 7h00.
- Le samedi, il est disponible de 00h30 à 7h00.
- Le dimanche, il est disponible de 22h00 à 8h00.

Mme la Maire : Sachant que le samedi et le dimanche, c'est parce qu'il y a des compétitions, des associations qui l'occupent la semaine.
M. Baë : Oui.

Pour le gymnase de la Béouzo :

- Le lundi, il est disponible de 21h00 à 9h00.
- Le mardi, il est disponible de 22h00 à 9h00.
- Le mercredi, il est disponible de 21h00 à 9h00.
- Le jeudi, il est disponible de 22h00 à 9h00.
- Le vendredi, il est disponible de 22h00 à 9h30.
- Le samedi, il est disponible de 20h00 à 9h30.
- Le dimanche, il est disponible de 20h00 à 9h00.

Ensuite, concernant les équipements de tennis, ils sont disponibles, c'est un peu tout regroupé ...
M. Pilet : ... Le tennis, ce n'est pas la peine.
M. Baë :

Pour le gymnase de Cantelauze, c'est disponible :

- Le lundi, 23h30 à 8h30.
- Le mardi, 23h30 à 8h30.
- Le mercredi, 23h30 à 8h30.
- Le jeudi, 23h30 à 8h30.
- Le vendredi, 23h30 à 8h30.
- Le samedi, 23h30 à 8h00.
- Le dimanche, 21h00 à 8h30.

Pour la salle de gymnastique du Trépadé :

Un(e) Élu(e) s'exprime hors micro.
M. Baë : Pas la peine.
M. Pilet : Merci en tout cas pour ce travail.
M. Baë : Le travail, c'est M. M. qui l'a fait.
M. Pilet : Vous le remercierez.
M. Baë : D'accord.

Mme la Maire : Je propose de clôturer ce Conseil Municipal.

11 - INFORMATIONS DIVERSES

M. Pilet : Vous n'avez pas d'informations diverses ?
Mme la Maire : Non.
M. Pilet : Je ne sais plus, je dois me mélanger. Lors de la commission du Personnel, il a été parlé d'une enquête administrative. Ce serait bien d'en dire deux mots peut-être ?
M. Séverac : Concernant les questions sur le personnel, nous en parlerons lors du prochain Conseil Municipal. Mais sur l'enquête administrative, pour l'heure, il n'y a pas d'avancée puisque le Centre de Gestion semble ne pas vouloir répondre à notre demande. Donc, nous cherchons d'autres solutions.
M. Pilet : Et l'autre chose, peut-être que je suis passé à côté comme je redémarrais, au niveau de la commission du Personnel, il n'y avait pas un Conseil de Discipline ? ...
Mme la Maire : ... Vous aviez deux questions M. PILET, là vous en êtes déjà à quatre.
M. Pilet : Du coup, il y a un Conseil de Discipline, est-ce que c'est exact ?
Mme la Maire : Oui, c'est vrai.
M. Pilet : Nous pouvons être informés ?
Mme la Maire : Nous vous le disons : il y aura un Conseil de Discipline pour un agent. Donc, vous aurez plus de détails sans aucun doute, en commission du Personnel, lorsque le Conseil de Discipline aura donné son avis sur la sanction.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée et nous nous retrouvons donc le 3 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 56.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
BRUN Véronique